



NEUILLY-EN-THELLE

3 avenue des Martyrs 60 350 NEUILLY EN THELLE

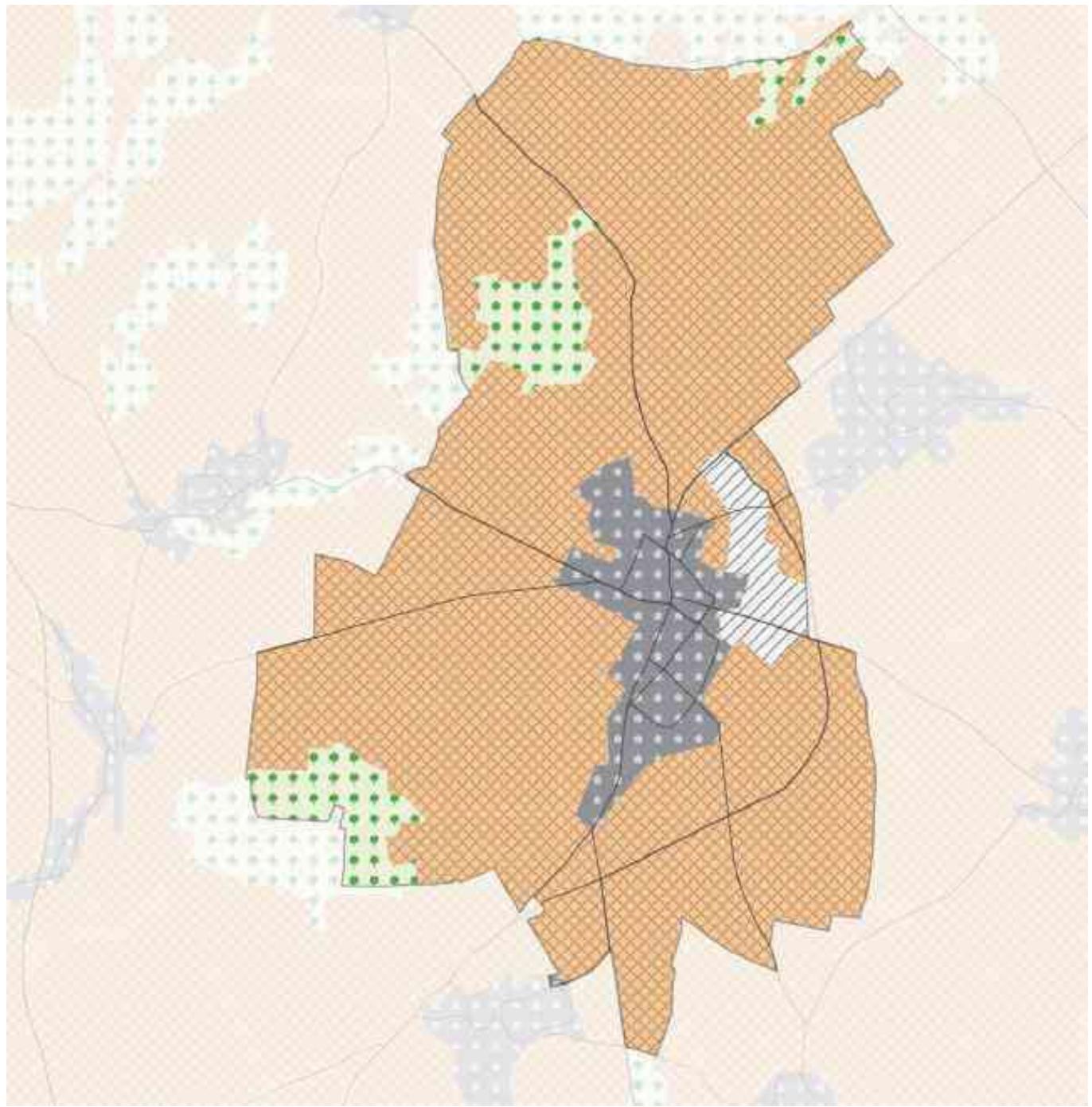
Tél : 03 44.26.86.66 Fax : 03 44 26.86.69

Mail : secretariat@neuillyenthelle.fr

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ROB : RAPPORT PRÉALABLE

Conseil municipal du 24 février 2022



SOMMAIRE

Préambule :

- cadre juridique et objectifs du DOB
- éléments méthodologiques et clés de lecture

I. Contexte général : situation économique et sociale

- A. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques
- B. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide
- C. Situation nationale : vers un retour à la normale de l'activité économique
 - C.1. une reprise en dents de scie
 - C.2. onde de choc amortie sur le marché du travail
 - C.3. une inflation transitoire qui se prolonge
 - C.4. des entreprises qui se portent bien
- D. Les dépenses publiques : toujours expansionnistes malgré la reprise
 - D.1. un retour attendu
 - D.2. France 2030 : un plan d'investissements publics
 - D.3. les mesures relatives aux collectivités locales
 - D.4. des transferts financiers de l'état aux collectivités en augmentation dans le PLF 2022
 - D.5. prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'état au profit des collectivités territoriales en 2022 : un niveau de DGF stabilisé
 - D.6. des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022
 - D.7. réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

II. Profil de NEUILLY EN THELLE

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| 1. Démographie | 5. Vie locale |
| 2. Ménages & Familles | 6. Socio-économie & Emploi |
| 3. Séniors | 7. Entreprises |
| 4. Logements | |

III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY EN THELLE

- A. Chiffres-clés & définitions
- B. Recettes de fonctionnement
 - 1. Fiscalité
 - 2. Concours de l'état
 - 3. Autres recettes
- C. Dépenses de fonctionnement
 - 1. Dépenses de personnel
 - 2. Subventions
 - 3. Autres dépenses
- D. Dettes
- E. Recettes d'Investissement
- F. Dépenses d'investissement
- G. Conclusion : les ratios budgétaires

IV. Programmation des investissements de NEUILLY EN THELLE

- A. Projets engagés
- B. Projets en phase d'étude
- C. Projets envisagés

Conclusion : perspectives pour le budget 2022

Préambule : cadre juridique et objectifs du DOB

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités comportant plus de 3 500 habitants. Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune et ce préalablement au vote du budget primitif.

En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption ultérieure du Budget Primitif est illégale. (*CAA Marseille, 19/10/1999, «Commune de Port-la-Nouvelle»*).

Une délibération est obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB, et ce dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Eléments méthodologiques et clés de lecture

Contexte Général :

Les données présentées au niveau national, européen ou mondial, sont issues de synthèses établies par deux établissements bancaires (Caisse d'Epargne et Banque Postale) ainsi que de leur analyse du Projet de Loi de Finances 2022.

Profil de Neuilly-en-Thelle :

- Ne sont disponibles en 2022 que les éléments financiers issus des budgets principaux exécutés des communes dont les données comptables ont été certifiées et centralisées par la direction générale des Finances publiques du ministère de l'Economie et des Finances la DGFIP, comptes 2020, parfois 2021, et précédents.
- Pour les aspects financiers, la commune est comparée aux autres communes de la « strate » : 3 500 à 4 999 habitants car pour la DGFIP, la commune est répertoriée selon sa population DGF. En 2021 : 3 877 habitants et pour 2020 : 3 712 habitants. Pour mémoire, l'Oise compte 13 communes appartenant à cette strate.

Depuis 2004, les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans, conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le dernier recensement général officiel de la population novilacienne a eu lieu en janvier-février 2016 et les résultats des comptages effectués ont été utilisés pour le calcul des populations légales qui correspondent à la situation 2019.

En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu des cinq dernières années écoulées (2017-2021), soit le 1^{er}/01/2019.

Ces nouvelles populations légales seront authentifiées par un décret avant fin 2021 et se substitueront, le 1^{er}/01/2022, aux populations légales millésimées 2018, publiées en décembre 2020.

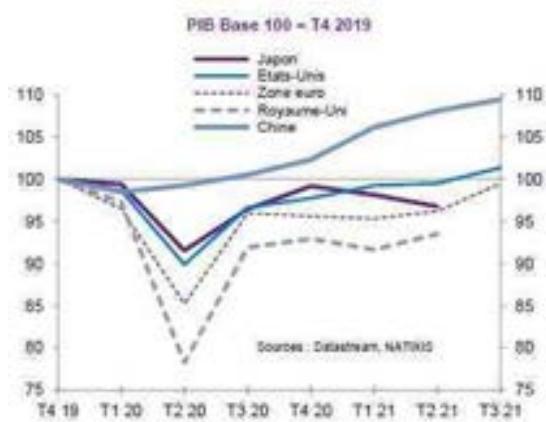
En conséquence, au 1^{er} janvier 2022, la commune dispose d'un nombre d'habitants calculé de 4 014, nombre qui se verra ensuite corrigé en juin 2024.

I. Contexte général : situation économique et sociale

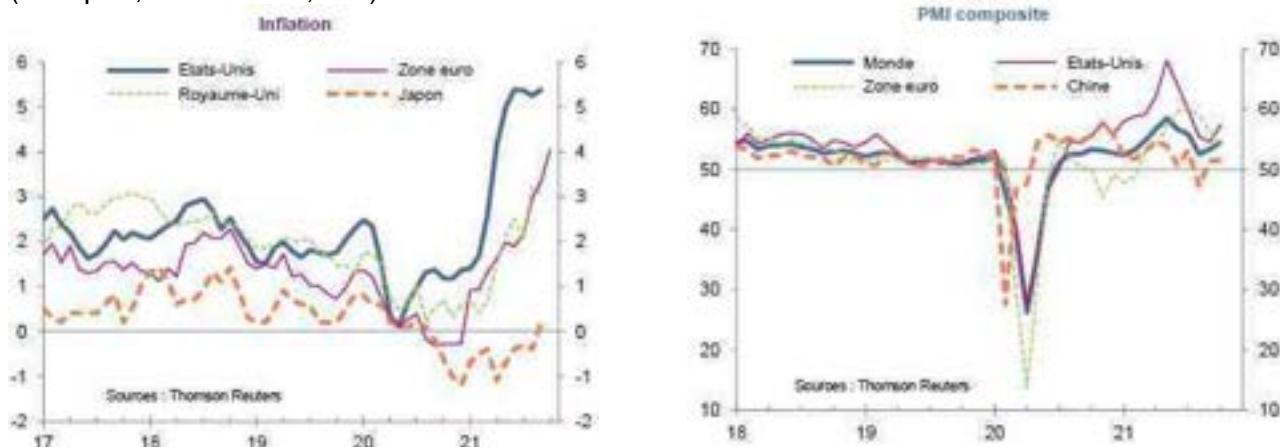
A. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au premier trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.



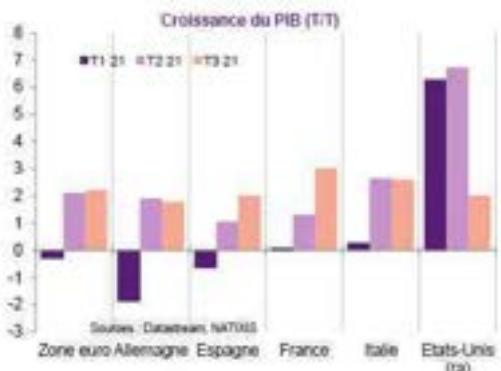
Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).



Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et au premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

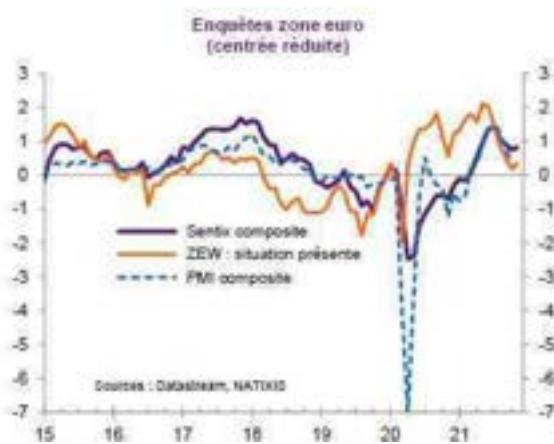
B. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au second trimestre) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au troisième trimestre avec un taux de croissance trimestriel de 2,2 % contre 2,1 % au second trimestre. Cet été, le tourisme a bénéficié des allégements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale.



Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed (= Banque centrale américaine) a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. La Bank of England (Banque d'Angleterre-BoE) et la balance des opérations courantes (BoC) ont poursuivi leur tapering (consiste pour les banques centrales à réduire progressivement le montant des achats d'actifs sur les marchés financiers avec une feuille de route précise notamment pour la BoE).



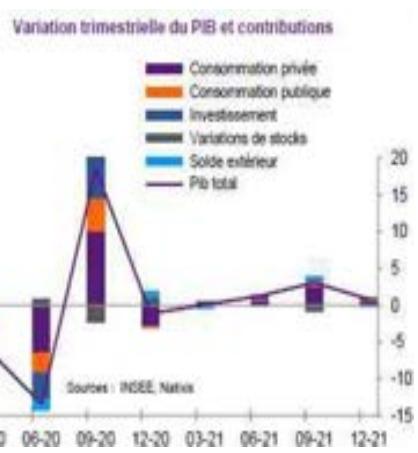
Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois. Elle a toutefois réduit légèrement le rythme de ses achats nets d'actifs au troisième trimestre dans le cadre du Programme d'achat d'urgence en cas de pandémie (PEPP). Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

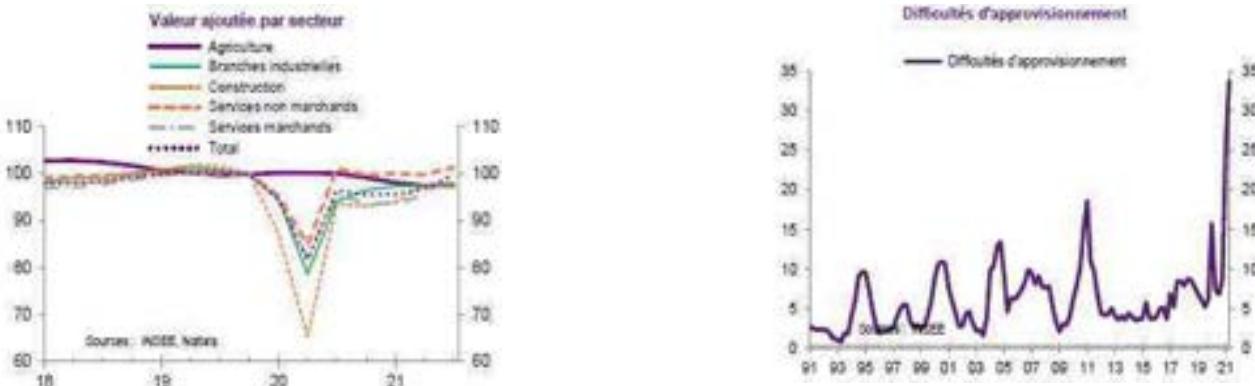
C. Situation nationale : vers un retour à la normale de l'activité économique

C.1 une reprise en dents de scie

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France. En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et le taux de croissance trimestriel a atteint 3 % au troisième trimestre. Au troisième trimestre 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (4^e trimestre de 2019).



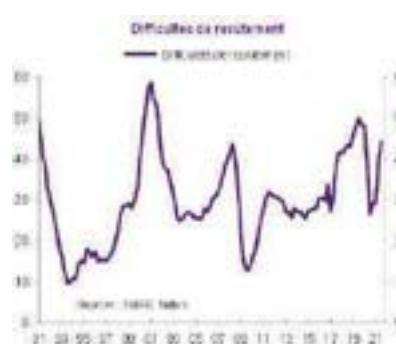
Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au 3^e trimestre 2021 après + 44,9 % au trimestre précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % au 3^e trimestre 2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB de ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 % de taux de croissance trimestriel) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre.



L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % de taux de croissance trimestriel au 3^e trimestre 2021). Dans ce contexte favorable, une croissance proche de 1 % et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021/début 2022 n'est pas inenvisageable. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence d'autres nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

C.2 onde de choc amortie sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au premier semestre 2021 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021 contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019. Il est probable que la population active retrouve une trajectoire tendancielle et que le taux de chômage baisse à 7,6 % se positionnant en dessous des niveaux pré pandémiques.



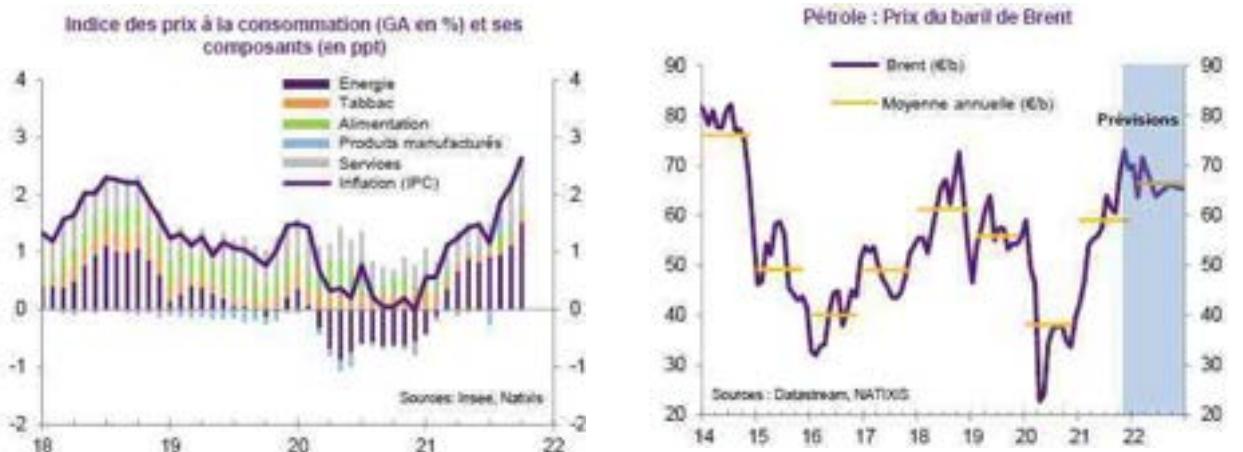
Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40% des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72% des entreprises estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en juillet 2021. Même si ces difficultés sont synonymes d'un retour de l'emploi en France, cette situation paraît tout de même paradoxale étant donné que le taux de chômage reste relativement élevé.

L'explication de ce phénomène se trouve dans la particularité de la crise de la COVID 19 :

- l'interruption soudaine des activités économiques,
- la rétention de la main d'œuvre par des dispositifs de chômage partiel et
- les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre

C.3 une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.



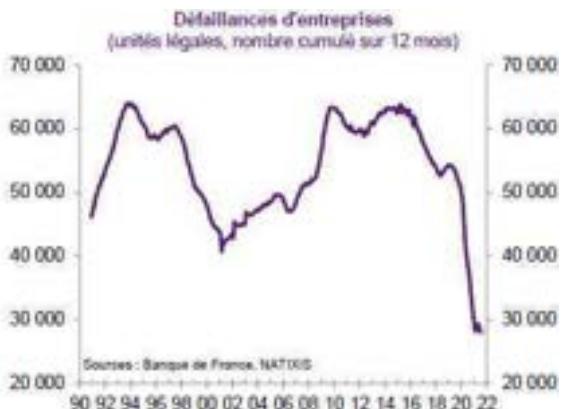
L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Nous prévoyons dès lors que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.



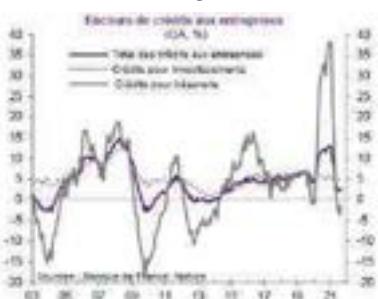
Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

C.4 des entreprises qui se portent bien

Les résultats des entreprises françaises sont bons. Les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fonds de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (*passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %*). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.



D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au premier trimestre et 35,4 % au second. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement. L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (taux de croissance trimestriel de +1,9 % au second trimestre de 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le premier trimestre, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022 est envisageable.

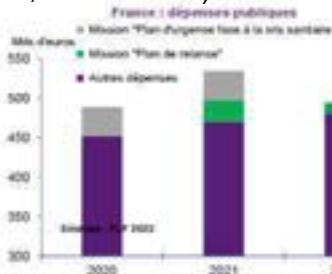


En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

D. Les dépenses publiques : toujours expansionnistes malgré la reprise

D.1 : un retour attendu

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient retourner sur une trajectoire relativement durable à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019).



Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques. Dans ce contexte, la viabilité des finances publiques dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique).

A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

	2018	2019	2020	2021p	2022p
Deficit public (% du PIB)	2,3%	3,1%	9,1%	8,1%	5,0%
Dette publique (% du PIB)	97,8%	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%
Taux de dépense publique	54,0%	53,8%	60,8%	59,9%	55,6%
Croissance du PIB (vol.)	1,8%	1,8%	-8,0%	6,8%	4,0%

Sources : PLF 2020

D.2 : France 2030 : un plan d'investissements publics

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 ». Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les biomédicaments ou l'avion bas carbone (entre autres).

Ce sont entre 3 et 4 milliards qui devraient être investis en 2022 et donc intégrés au PLF 2022.

D.3 : les mesures relatives aux collectivités locales

Le cru 2022 du PLF pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018/2022 tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura dès avril 2022.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire. De la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité, 12 mesures du PLF 2022 (sur 48 articles) ont un impact sur les finances locales. On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités : suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation (les contrats de Cahors ont été mis en suspens en 2020) cependant certains de ces articles pour 2022 devraient avoir une suite dans les années à venir, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition.

D.4 : des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans le PLF 2022 (articles 11, 13 et 47 PLF 2022)

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 105,5 milliards dans le PLF 2022 à périmètre courant, en hausse de 1,2% (+ 1,3 Mds €) par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

Les concours financiers de l'État (52,7 Mds €) totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements). Ces concours progressent par rapport à 2021 hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet de nouvelles mesures :

- création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquée (DCP) pour les départements (52 M€)

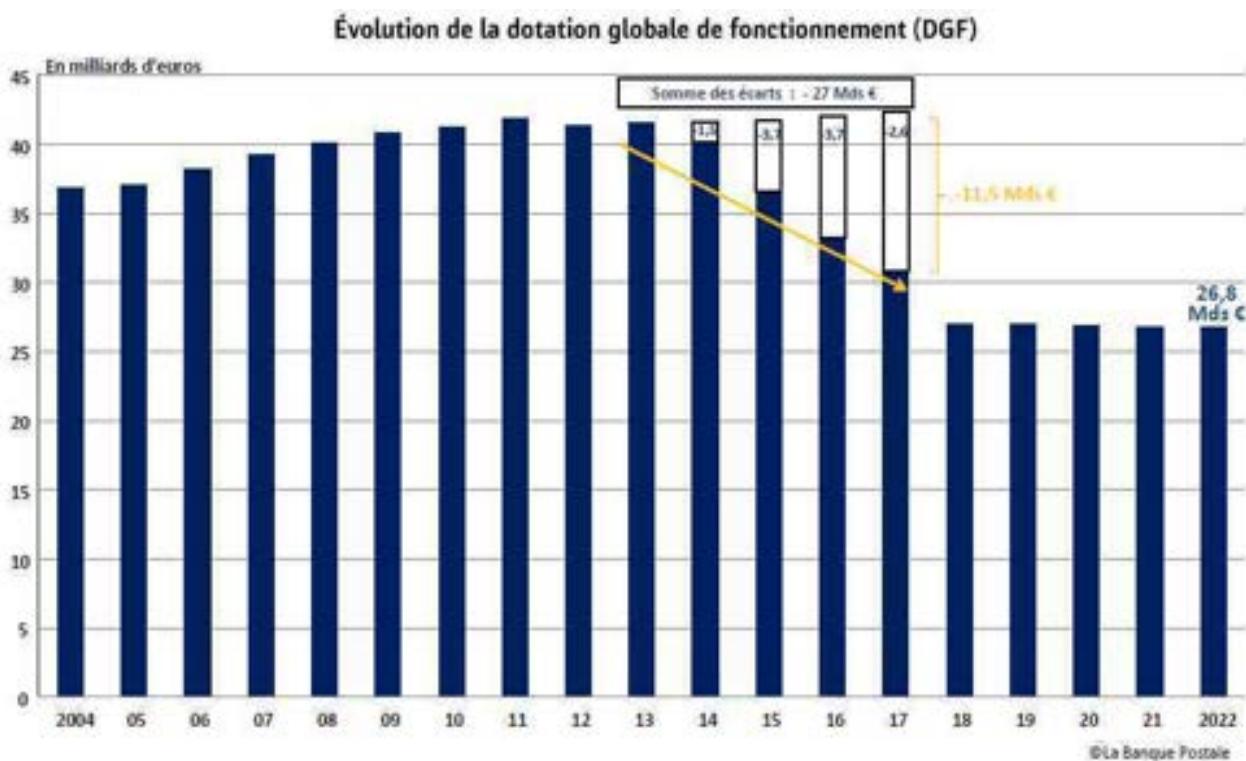
- instauration d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes Maritimes 150 M€ au total dont 31 M€ consommés en 2022 et majoration de 18,5 M€ de la dotation de solidarité pour les collectivités frappées par des catastrophes naturelles pour accompagner les collectivités des Alpes Maritimes dans la reconstruction
- doublement de la dotation biodiversité, bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire (10 M€)

D.5 : prélevements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2022 : un niveau de DGF stabilisé

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (82%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%).

Les PSR s'élèvent à 43 21 milliards en 2022 c'est à dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse de 292 millions par rapport à la LFI 2021. Cette évolution est principalement due à :

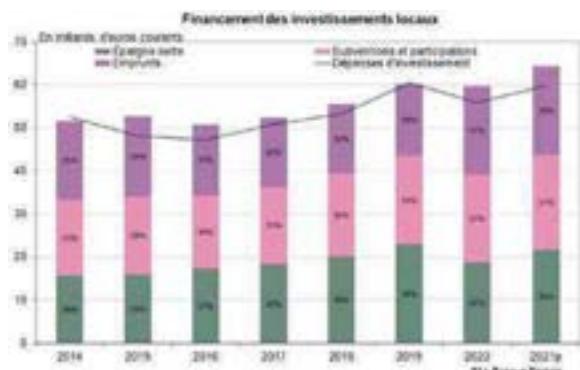
- la hausse prévisionnelle de 352 millions de compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et CFE des locaux industriels, afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production
- l'augmentation prévisionnelle de 41 millions de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000 €.
- la baisse de 50 millions de deux dotations au titre de la minoration des variables d'ajustement
- la diminution anticipée de 46 millions du FCTVA



La DGF 2022 est stable avec un montant de 26 786 milliards : 18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards pour les départements. L'évolution du montant de la DGF à périmètre courant par rapport à 2021 tient à deux mesures de périmètre

- ajustement du montant de la dotation de compensation du département de la Réunion afin de tirer les conséquences de la recentralisation du financement du RSA
- absence de nouvel abondement du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU).

D.6 : des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022



Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 2,1 milliards € dans le PLF 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions € (+337 millions € par rapport à 2021)

- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €.

D.7 : réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (article 46).

En 2020 la LFI supprime la dotation Natura 2000 et va plus loin en instituant une dotation de soutien aux communes se situant sur une zone Natura 2000 dans un parc national ou dans un parc naturel marin. Pour aller encore plus loin dans le soutien aux zones protégées, le PLF 2022 propose de doubler le montant de cette dotation pour la porter à 20 millions d'élargir cette dotation aux parcs naturels régionaux et d'y apporter quelques changements. Cette dotation, à destination des communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant (et non plus le potentiel fiscal, pour mieux tenir compte de la richesse potentielle de la commune) est inférieur au double du potentiel fiscal moyen des communes de taille comparable, est composée des 3 fractions existantes auxquelles s'ajoute une 4^e fraction

- 52,5 % (contre 55% actuellement) pour les communes dont le territoire est couvert à plus de 60% (75% à ce jour) par un site Natura 2000. L'attribution individuelle est calculée au prorata de la population et de la proportion du territoire couvert.
- 20% (40% actuellement) pour les communes dont le territoire est en tout ou partie situé au cœur d'un parc national et qui ont adhéré à la charte du parc national. L'attribution individuelle est triplée pour les communes dont le territoire se situe au cœur d'un parc national créé depuis moins de 7 ans
- 2,5% (5% actuellement) pour les communes dont le territoire est en tout ou partie situé au sein d'un parc naturel marin L'attribution individuelle est calculée en rapportant le montant de cette fraction par le nombre de communes concernées
- 25% (nouvelle fraction) pour les communes caractérisées comme peu denses ou très peu denses au sens de l'INSEE et qui ont approuvé la charte d'un parc naturel régional Ici, le critère sur le potentiel financier est que ce dernier doit être inférieur au potentiel fiscal moyen des communes de même taille. L'attribution individuelle est calculée en fonction de la population.

Les communes nouvellement éligibles aux 2^e et 4^e fractions vont bénéficier progressivement de la dotation 1/3 la 1^{re} année et 2/3 la 2^{re} année. Le montant attribué au titre de chacune des fractions ne peut pas être inférieur à 1 000 €.

II. Profil de NEUILLY-EN-THELLE

1. Démographie

1.1. Population totale

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, tous les cinq ans. Du fait de la crise sanitaire, la collecte qui aurait dû avoir lieu en 2021 a été reportée en janvier-février 2022. Les résultats ne seront connus qu'à l'été.

1.2. Population légale en vigueur

Dans les communes de moins de 10 000 habitants, l'Insee détermine les populations légales par extrapolation ou interpolation des résultats obtenus par l'enquête de recensement la plus récente. Ces calculs consistent, pour l'extrapolation, à prolonger des tendances observées en s'appuyant sur le nombre de logements fourni par la taxe d'habitation, et, pour l'interpolation, à établir les chiffres intermédiaires entre deux années dont on connaît les populations. Pour NEUILLY-EN-THELLE :

- Population recensée en 2016 : 3 448 habitants
- Population municipale calculée au 1^{er}/01/2019 : 3 970 habitants
- Population comptée à part au 1^{er}/01/2019 : 44 (*personnes recensées ailleurs qui ont conservé une résidence sur la commune ; exemple : étudiants*)

Populations légales au 1^{er}/01/2019 en vigueur à compter du 1^{er}/01/2022 : 4 014 habitants

1.3. Evolutions

La population a plus que doublée depuis 1968 puisqu'elle a gagné près de 2 500 habitants en 50 ans. La croissance démographique de la commune s'est effectuée par paliers, avec deux périodes de croissance particulièrement fortes, la première entre 1975 et 1982 et la seconde sur la dernière période 2013-2018, pendant lesquelles les taux d'évolution annuel moyen étaient d'environ 3,4% (3,35%)

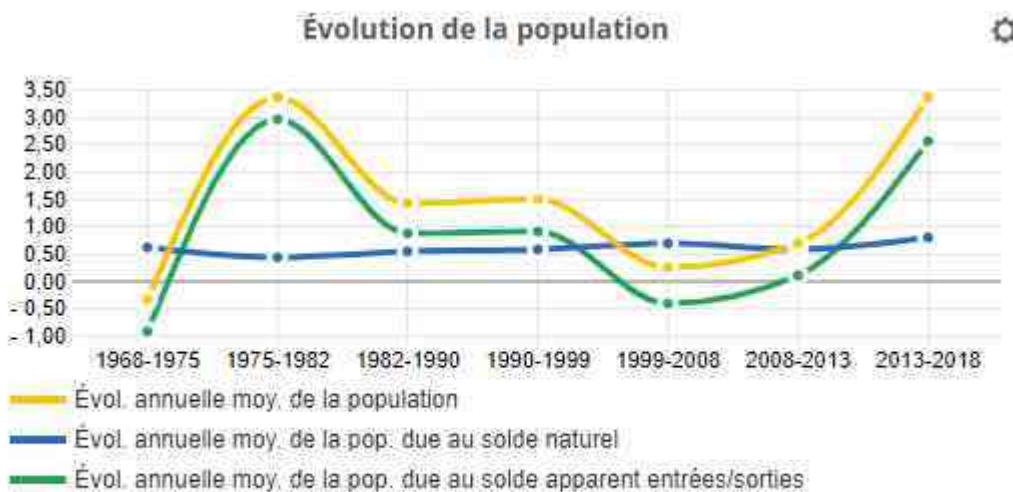
Indicateurs démographiques en historique depuis 1968 (source INSEE)							
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021. Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénominvements, RP2008 au RP2018 exploitations principales - État civil.	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	3,4	1,4	1,5	0,2	0,7	3,4
due au solde naturel en %	0,6	0,4	0,6	0,6	0,7	0,6	0,8
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	3,0	0,9	0,9	-0,4	0,1	2,5
Taux de natalité (%)	16,4	15,6	13,2	13,4	13,6	11,4	14,8
Taux de mortalité (%)	10,4	11,4	7,7	7,7	6,9	5,8	6,7

Sur ces périodes, la commune a gagné plus de 500 habitants sur des temps très rapprochés, en l'espace de 7 ans sur la première période, 5 ans sur la seconde.

Selon les estimations, ce taux atteindrait jusqu'à 4,9% de croissance par an sur la dernière période 2017-2021, soit près de 770 habitants en seulement 4 ans. Dans les deux cas, cette forte croissance démographique s'explique essentiellement par le solde migratoire, avec nettement plus d'arrivés de nouveaux ménages que de départs.

Suite à la première période de croissance constatée entre 1975 et 1982, la croissance démographique s'est ensuite ralentie de moitié entre 1982 et 1999 avec un taux d'évolution annuel moyen autour de 1,4%, puis on observe une phase de très faible croissance, voire de stagnation démographique entre 1999 et 2012 avec baisse du taux d'évolution annuel moyen autour de 0,1%.

L'accueil de nouveaux habitants depuis 2008 a permis de compenser le phénomène de vieillissement démographique lié au glissement des tranches d'âge des personnes arrivées sur la commune à la fin des années 1970 lors de la période de forte croissance démographique et qui viennent aujourd'hui alimenter la catégorie des plus de 60 ans.



*Source : Insee, RP1968 à 1999 dénouvements, RP2006 à RP2018 exploitations principales
- Etat civil*

Entre 1999 et 2012 le rythme de construction sur la commune s'est ralenti et le solde migratoire a peu à peu diminué jusqu'à devenir négatif, tandis que le solde naturel positif, lié aux jeunes ménages arrivés entre 1975 et 1982, a pris le relais, permettant de compenser les départs. Il convient de noter que, quelle que soit la période, le solde naturel est resté positif et relativement stable, oscillant entre 0,6% et 0,8%.

Ces évolutions démographiques constatées sur la commune sont plus contrastées que les tendances observées sur le territoire de la Communauté de Communes Thelloise et sur le territoire de l'Oise, dont les moyennes permettent de lisser les tendances.

Evolution annuelle moyenne de la population

Indicateurs	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise
Variation de population (%)	3,35	0,66
- due au solde naturel (%)	0,81	0,53
- due au solde entrées/sorties (%)	2,54	0,13

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2013-2018

2. Ménages & Familles

Un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	1 228	100,0	1 335	100,0	1 482	100,0	3 126	3 236	3 746
Ménages d'une personne	296	24,1	349	26,1	333	22,5	296	349	333
Hommes seuls	131	10,7	116	8,7	129	8,7	131	116	129
Femmes seules	165	13,4	232	17,4	205	13,8	165	232	205
Autres ménages sans famille	8	0,7	0	0,0	33	2,2	24	0	83
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	924	75,3	987	73,9	1 116	75,3	2 806	2 888	3 330
Un couple sans enfant	368	30,0	381	28,5	426	28,7	768	794	862
Un couple avec enfant(s)	499	40,6	490	36,7	564	38,0	1 891	1 821	2 143
Une famille monoparentale	57	4,7	116	8,7	126	8,5	147	273	325

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) dans le cas d'une famille monoparentale. En 2018, 1 116 familles avec enfants étaient présentes contre 924 en 2008, soit + 17,2% en 10 ans.

NEUILLY EN THELLE dispose d'une répartition de sa population en fonction des tranche d'âge particulièrement équilibrée, avec environ 40% de la population communale qui a moins de 30 ans, environ 40% de la population âgée de 30 à 60 ans, et 20% qui a plus de 60%.

Cette répartition de la population par tranches d'âge est comparable à la répartition moyenne observée sur le territoire de la Communauté de Communes Thelloise et dans le département.

Population par grandes tranches d'âge



	Nombre		%	
	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise	Neuilly-en-Thelle	CC Thelloise
0 à 14 ans	824	12 455	21,6	20,5
15 à 29 ans	710	9 851	18,6	16,2
30 à 44 ans	805	12 228	21,1	20,2
45 à 59 ans	773	13 024	20,2	21,5
60 à 74 ans	494	9 370	12,9	15,4
75 ans ou plus	212	3 743	5,6	6,2
Total	3 818	60 670	100,0	100,0

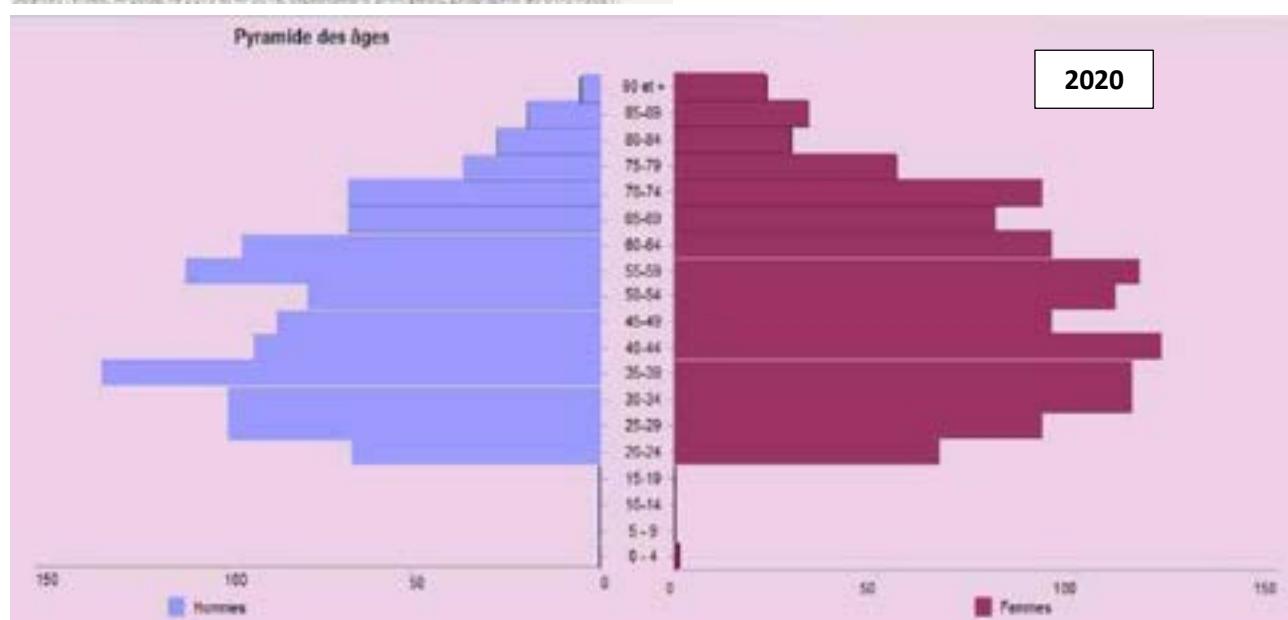
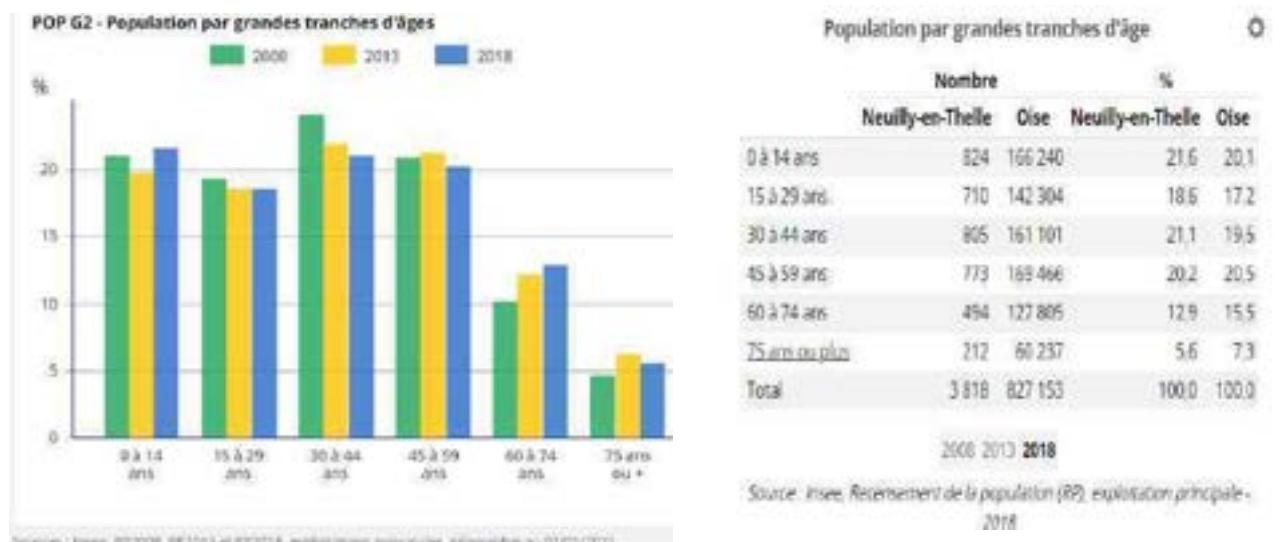
2008 2013 2018

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2018

Par ailleurs, cette répartition est stable dans le temps, et ce malgré des périodes de croissance démographique assez variables.

Ainsi, la part des 45-59 ans est stable grâce au phénomène de glissement des tranches d'âge arrivées au début des années 1980 et qui ont eu tendance à rester sur le territoire.

La tranche d'âge des 15-29 ans est quant à elle particulièrement élevée en comparaison de la moyenne départementale : la commune capte de jeunes ménages grâce à une offre immobilière dont les prix sont attractifs en comparaison de l'offre francilienne.



3. Seniors

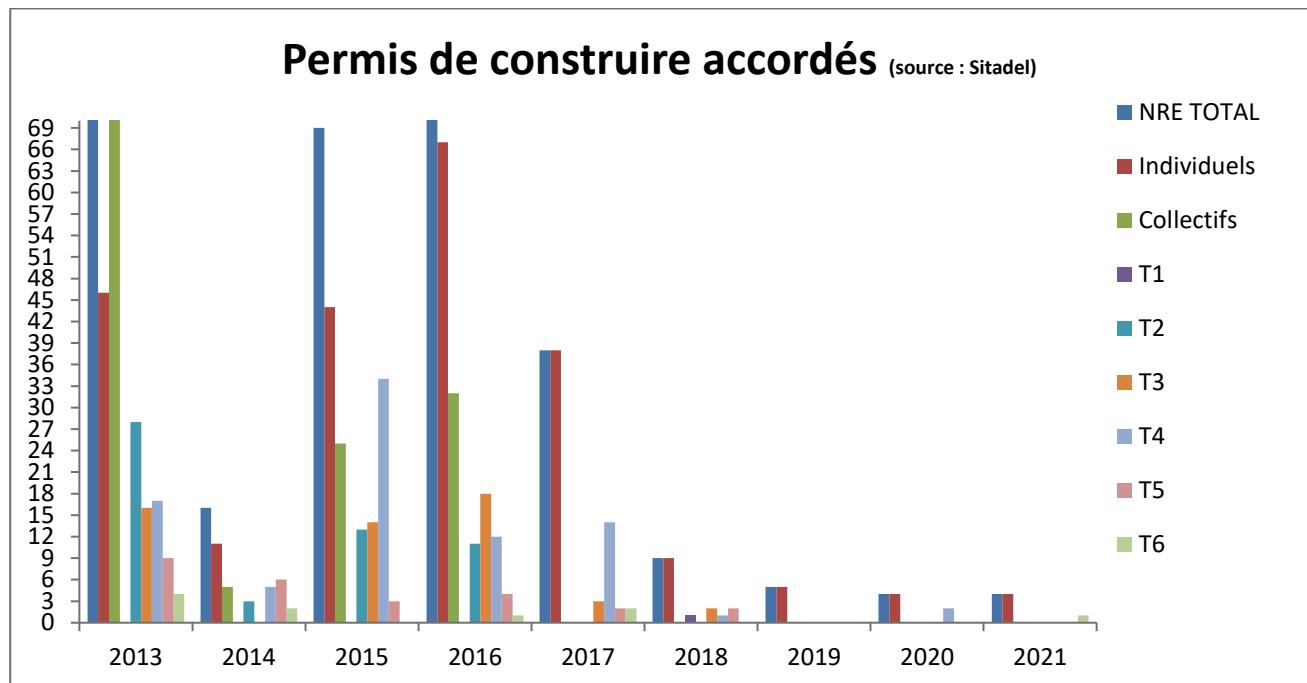
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.	% de la population NEUILLY EN THELLE			% de la population OISE
	2008		2013	2018
	60 - 74 ans	10,2	12,2	12,9
	75 ans et plus	4,6	6,2	5,6
				7,3

On constate tout de même une évolution depuis 2007 avec une hausse de 4 points de la part de la population âgée de plus de 60 ans, au détriment de la part de la population âgée de 30 à 44 ans qui a diminué de 3 points.

Malgré ce constat, la part des personnes âgées de 60 ans et plus sur le territoire communal reste légèrement inférieure à la moyenne observée sur le territoire intercommunal et départemental. La part des 75 ans et plus au sein de la population est 5,6 % contre 9.4% au niveau national.

4. Logements

Après une augmentation conséquente entre 2013 et 2016, on note une forte diminution de la création des logements.



Le parc de logements augmente régulièrement depuis 1975, en corrélation avec les évolutions démographiques.

En effet, entre 1975 et 1982, période de pic de croissance démographique, le nombre de résidences principales a augmenté de 186 unités en grande majorité par construction de nouveaux logements (puisque seulement 14 logements résultent des résidences secondaires et des logements vacants qui ont été réintroduits dans le parc des résidences principales sur cette période).

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 315	100,0	1 450	100,0	1 642	100,0
Résidences principales	1 227	93,3	1 334	92,0	1 502	91,4
Résidences secondaires et logements occasionnels	26	1,9	21	1,5	16	1,0
Logements vacants	62	4,8	94	6,5	124	7,6
Maisons	1 018	77,4	1 061	73,2	1 210	73,7
Appartements	295	22,5	384	26,5	426	25,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021 .

Entre 2012 et 2017, le nombre de résidences principales a augmenté d'au moins 174 unités.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Ensemble	705	729	901	991	1 219	1 315	1 450	1 642
Résidences principales	596	612	798	910	1 132	1 227	1 334	1 502
Résidences secondaires et logements occasionnels	65	55	49	37	36	26	21	16
Logements vacants	44	62	54	44	51	62	94	124

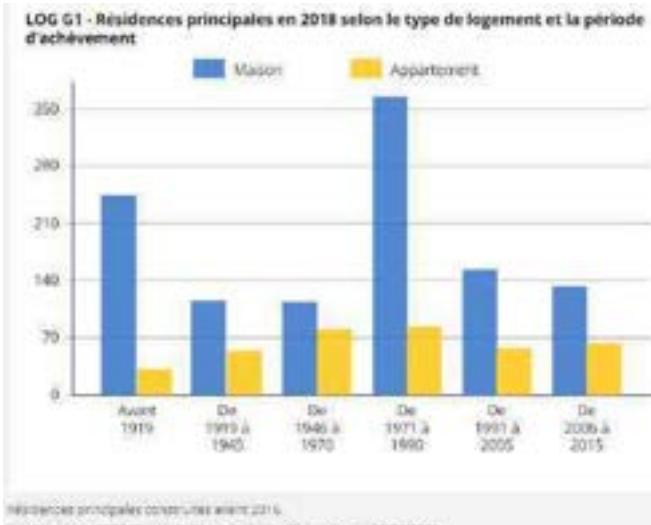
(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Depuis 1975, le nombre de résidences secondaires diminue progressivement, passant de 55 à 16 résidences secondaires en 2017.

Le nombre de logements vacants a été stable entre 1975 et 2007, oscillant entre 45 et 60 logements vacants. Depuis 2012, le nombre de logements vacants recensés par l'Insee a nettement augmenté puisque les logements nouvellement créés dans des opérations récentes ont été recensés alors qu'ils n'étaient pas encore occupés. De ce fait, on peut considérer qu'en 2017, le nombre de logements relevant d'une vacance structurelle correspond davantage au nombre de logements vacants recensés en 2007, autour d'une soixantaine de logements vacants.



La maison individuelle est le type de logements dominant sur la commune, avec 80% de maisons individuelles recensées en 2017, soit 3 points de moins qu'en 2007.

Parmi le volume de logements créés entre 2007 et 2017, 43% des logements construits correspondent à une offre de logements collectifs (soit 121 logements collectifs sur les 282 produits).

Au 01/01/2020, 256 logements appartenant au parc locatif social (bailleurs sociaux) sont présents.

L'offre locative représente 27% des résidences principales, soit 3 points de plus que la moyenne communautaire. En proportion, la part du locatif est stable entre 2007 et 2017, bien que la commune ait produit 71 logements locatifs supplémentaires.

LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2018		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	1 227	100,0	1 334	100,0	1 502	100,0	3 817	14,6
Propriétaire	869	70,8	925	69,3	1 070	71,3	2 916	17,9
Locataire	332	27,1	387	29,0	410	27,3	844	6,4
dans un logement HLM loué vide	712	5,7	124	9,3	146	9,7	230	9,6
Logé gratuitement	26	2,1	22	1,7	21	1,4	57	5,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Elle contribue pour partie au renouvellement des habitants (l'ancienneté moyenne d'emménagement dans le locatif est de 6,4 ans contre 17,9 ans pour les propriétaires en signalant que dans le locatif aidé, l'ancienneté d'emménagement augmente à 9,9 ans). La part de l'offre locative aidée a augmenté de 1 point entre 2007 et 2017, avec la production de 30 logements aidés sur la période.

5. Vie locale

Au 1^{er}/01/2022, 43 associations de type Loi 1901 sont enregistrées au Répertoire National des Associations pour la commune, 27 n'ont pas effectué de déclaration de changement de situation depuis 2009. 26% des habitants ont une licence sportive (23% pour la CCT).

La commune bénéficie d'un bon maillage d'équipements sportifs :

Données 2020	Neuilly-en-Thelle	Moyenne nationale/commune
Gymnase	1	0,4
Stades	1	0,1
Courts de tennis	3	1,1
Centres équestres	1	0,2
Terrain foot/rugby	1	0,7
Terrain basket/hand/volley/badminton	1 city-park	0,3

6. Socio-économie & Emploi

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2019

	2019
Nombre de ménages fiscaux	1 629
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	4 192
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 490
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	66

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

En 2020, la part des foyers fiscaux non imposés à NEUILLY EN THELLE est de 43%, contre 46,6 % en France métropolitaine. Parmi la population de 15 à 64 ans, NEUILLY EN THELLE comptabilise 5,4 % d'étudiants en 2018.

En 2018, 110 foyers allocataires avaient des revenus inférieurs au seuil de « bas revenus » défini par la CAF.

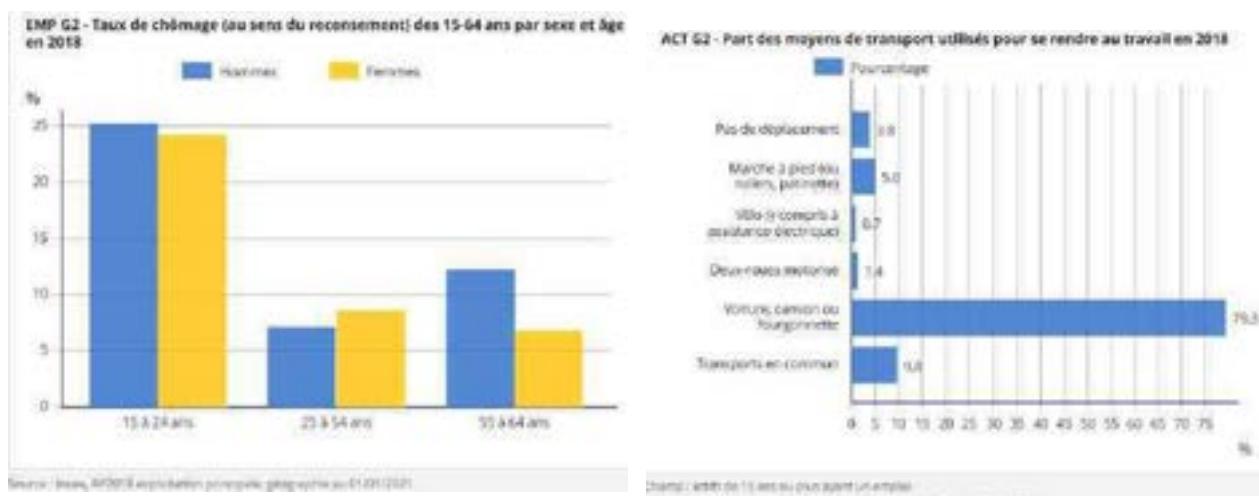
EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

	2008		2013		2018		dont femmes en %	dont salariés en %
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	1 191	100,0	1 072	100,0	1 054	100,0	54,3	85,9
Agriculture	20	1,7	17	1,6	5	0,5	100,0	0,0
Industrie	440	36,9	382	35,6	304	28,8	46,9	94,9
Construction	53	4,4	77	7,2	37	3,5	27,9	41,5
Commerce, transports, services divers	376	31,6	400	37,3	437	41,4	45,4	78,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	303	25,4	196	18,3	272	25,8	79,4	95,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018; exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

Au 31/12/2020, 260 demandeurs d'emploi étaient dénombrés, 225 en 2016. 90% des salariés occupent un emploi non précaire, 86 % pour l'Oise.

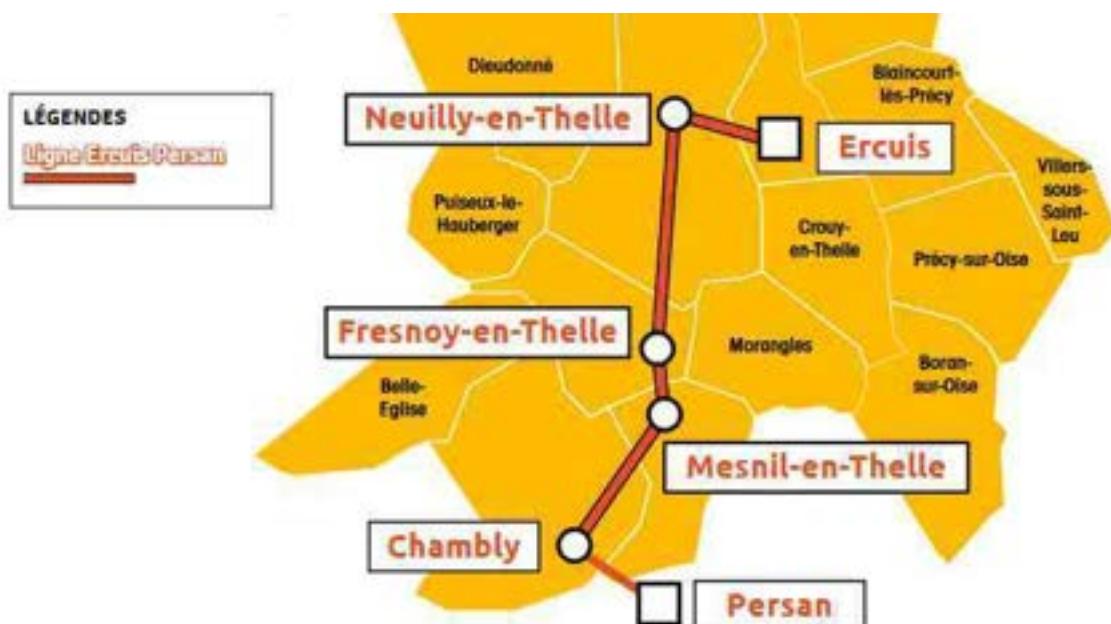
Pour autant, le taux de chômage est resté stable, 9,9%, et est inférieur à la moyenne départementale (13,4%) grâce à la proximité des pôles d'emplois franciliens.



Malgré la suprématie de la voiture comme moyen de déplacement domicile-travail, à noter la montée en puissance du service intercommunal de transport à la demande : le Pass'Thelle bus avec sa desserte des gares :

GARE	ALLER	RETOUR
Saint-Sulpice Du Lundi au Samedi	6h15 - 7h05	18h40
Laboissière-en-Thelle Du Lundi au Samedi	8h50	18h10
Cires-lès-Mello Du Lundi au Samedi	7h30 - 8h50	18h15 - 19h30
Chantilly Du Lundi au Vendredi	6h40 - 7h55	18h20 - 19h35

et la ligne régulière Ercuis-Chambly-Persan, sans réservation.



! En cas de retard de train,
le Pass Thelle Bus assurera votre prise en charge en gare

7. Entreprises

DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 31 décembre 2019

	Nombre	%
Ensemble	264	100,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	23	8,7
Construction	42	15,9
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	65	24,6
Information et communication	8	3,0
Activités financières et d'assurance	8	3,0
Activités immobilières	12	4,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	38	14,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	35	13,3
Autres activités de services	33	12,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2021.

ENTREPRISES D'AU MOINS 1 SALARIÉ DEPUIS JANV. 2020



NEUILLY EN THELLE est identifiée par la Communauté de Communes Thelloise comme pôle économique intermédiaire, aussi bien en termes de trame commerciale que d'activités artisanales ou industrielles.

En 2019, l'INSEE recensait 61 commerces actifs (commerces de gros, de détail, transports, hébergement ou restauration), ce qui représente un peu moins d'un tiers des activités présentes sur le territoire en nombre d'établissements.

La création de commerces est assez dynamique, car en 2019 au moins 8 nouveaux établissements ont ouvert.

Il reste environ 13,5 hectares disponibles dans les zones UE du PLU, et 14,5 hectares disponibles dans la zone 1AUe, soit 28 hectares disponibles pour accueillir de nouvelles activités industrielles et de l'artisanat.

Source : CORINE Land Cover (CLC)-2018	2006	2012	2018	Variation 2006/2018
Surfaces artificialisées (en ha)	153	167	172	+12%
Territoires agricoles (en ha)	1 318	1 304	1 299	-1%
Forêts (en ha)	114	114	114	0%

Les surfaces déclarées agricoles n'ont pas évolué sensiblement depuis 2008. Parmi les 11 corps de ferme recensés en 2008, certains sont en cours de mutation. Il n'est pas constaté de nouvelles constructions ou installations à usage agricole implantées dans la zone agricole (A) délimitée au PLU.

À noter que la priorité reste à la densification du centre-bourg et la requalification des friches industrielles dans le respect de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR.

III. Situation et orientations budgétaires de NEUILLY EN THELLE

A. Chiffres-clé & définitions

Les chiffres clés du budget en 2020				
Données 2020	Montants	Commune	National	Département
		Montant par habitant	Montant par habitant de la strate	Montant par habitant de la strate
Produits de fonctionnement	3 396 588 €	919 €	1 043 €	977 €
Charges de fonctionnement	2 903 276 €	785 €	900 €	868 €
Résultat comptable	493 311 €	133 €	143 €	108 €
Ressources d'investissement	961 447 €	260 €	430 €	309 €
Emplois d'investissement	1 555 305 €	421 €	410 €	369 €
Capacité d'autofinancement brute	518 863 €	140 €	198 €	163 €
Capacité d'autofinancement nette	305 368 €	83 €	120 €	107 €
Fonds de roulement	1 744 964 €	472 €	380 €	382 €
Encours de la dette	1 720 057 €	465 €	728 €	560 €

Le résultat comptable :

Il représente la différence entre les produits et les charges de fonctionnement. À la différence de la capacité d'autofinancement, il ne caractérise pas le potentiel de liquidité de la commune.

Les emplois d'investissement :

Ils correspondent aux opérations en capital affectant le patrimoine communal (*travaux d'équipement, acquisition de bâtiments*) et le remboursement d'emprunts.

La capacité d'autofinancement brute :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement, et est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (*hors produits de cession d'immobilisation, c'est-à-dire la vente éventuelle de biens*) et les charges réelles.

La CAF doit permettre de payer les remboursements de dettes. Le surplus, la CAF nette, (= *CAF brute – remboursements du capital des dettes*) s'ajoute aux recettes d'investissement (*dotations, subventions, plus-values de cession*) pour financer les dépenses d'équipement. Ce montant représente le financement disponible de la commune.

Le financement disponible est donc le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) :

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Le fonds de roulement :

Il constitue la trésorerie de NEUILLY EN THELLE. C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (*restes à recouvrer*) sur les crédits obtenus de ses créanciers (*fournisseurs, État*). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. **Un BFR négatif constitue une ressource.** En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

Le bilan :

Il retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice 2020.

À l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (*actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...*), les créances (*titres de recettes en cours de recouvrement*) et les disponibilités (*ces biens non durables constituent l'actif circulant*).

Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (*dotations, réserves, subventions*), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (*mandats en instance de paiement*).

Le bilan est ici représenté sous sa forme "fonctionnelle" :

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé brut 32 119 555 €	Ressources propres 32 144 463 €
Actif circulant 58 183 €	Dettes financières 1 720 057 €
Trésorerie = <i>Fonds de Roulement – Besoin de Fonds de Roulement</i> 1 754 013 €	Fonds de Roulement net global 1 744 964 €
	Besoin en Fonds de Roulement - 9 049 €
	Passif circulant 67 232 €

B. Recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement représentent l'ensemble des revenus permettant à NEUILLY EN THELLE d'assurer le fonctionnement courant de ses services communaux.

Données 2020	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des produits de fonctionnement (*)	3 396 588 €	919 €	1 043 €
Impôts locaux	1 779 195 €	481 €	477 €
Autres impôts et taxes	298 172 €	81 €	66 €

Données 2020	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Dotation globale de fonctionnement	458 009 €	124 €	147 €
Vente de produits et services	198 677 €	54 €	64 €

(*) La somme des impôts, des taxes et de la dotation globale de fonctionnement ne correspond pas au total des produits de fonctionnement.

1. Fiscalité

Données 2020	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Taxe d'habitation	503 645 €	136 €	204 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 220 531 €	330 €	242 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	49 051 €	13 €	13 €
Fiscalité reversée par la CCT	524 852 €	142 €	148 €

Depuis 2002, la commune n'a plus de Taxe Professionnelle, est appliquée une TPU (Taxe Professionnelle Unique) au bénéfice de la Communauté de Communes Thelloise.

Depuis 2003 et jusqu'en 2021, les taux des trois taxes locales d'imposition ont été fixés comme suit :

Données 2020	Taux (commune)	Taux moyen de la strate (national)	Taux moyen de la strate (département)
Taxe d'habitation	11,40 %	14,27 %	14,46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,73%	18,97 %	22,61 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,27 %	48,55 %	52,91 %

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Thelloise (CCT) a la charge d'une nouvelle compétence : la GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI qui recouvre notamment l'entretien des rivières et financée par une taxe.

La taxe Gemapi a été instaurée en 2015, suite à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPAM », au profit des communes et des intercommunalités. C'est une taxe facultative permettant de répondre aux dépenses d'investissements liées à la prévention contre les inondations et à la protection des biens et des personnes. Elle est acquittée par les assujettis aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière aux entreprises.

Elle est plafonnée à 40 € par habitant et par année. Pour la CCT, le produit de la taxe pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dues au titre de 2021, a été maintenu à un montant de 150 000 €, soit environ 2,50 €/hbt.

En octobre 2018, Communauté de Communes Thelloise a voté la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour tous les habitants de son territoire avec un taux de 5,58% qui s'applique sur les bases du foncier bâti. En 2021, ce taux est devenu 7%.

En 2021, est survenu un profond remaniement de la fiscalité locale avec la suppression de la Taxe d'Habitation, compensée par :

- le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Afin que le transfert de la part départementale de TFPB soit parfaitement neutre pour le contribuable, la réforme a prévu d'ajuster l'assiette communale afin de prendre en compte les exonérations et abattements départementaux.

Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB : le taux départemental de TFPB 2020 (21,54%) a été additionné au taux communal 2020 qui devient ainsi le nouveau taux communal de référence à compter de 2021 : 53,27 %. C'est ce taux de référence qui a été voté.

Pour mesurer l'autonomie financière de la commune, est couramment établi un ratio « Produit des impositions directes / recettes réelles de fonctionnement ». Il met en effet en parallèle le produit issu des contributions directes et l'ensemble des recettes permettant le fonctionnement de la commune. Il faut signaler que ce ratio intègre uniquement le produit des contributions directes et non l'ensemble des recettes fiscales.

Produit des impositions directes : 1 779 195 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 396 588 €
= 52,38 % (strate : 45,76 % -- Département : 50,86 %) -- seuil d'alerte est de 33%

Depuis 2005, pour mesurer la richesse théorique d'une commune, au potentiel fiscal (=produit fiscal théorique calculé en appliquant aux bases communales les taux moyens nationaux) lui est substitué le « potentiel financier » : ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

En 2021, le potentiel financier était de 2 972 306 €, soit 766,65 €/hbt (strate : 974,31 €)
 Potentiel Fiscal (4 taxes), 2 826 585 € soit 729,06 €/hbt (strate : 895,81 €)
 NEUILLY EN THELLE compte 2 014 foyers fiscaux.

Données 2020		Moyenne de la strate (niveau national)	Moyennes de la strate (département)
Part des foyers non imposés	43 %	46,6 %	46,2 %
Revenu fiscal moyen par foyer	27 515 €	28 204 €	26 348 €

Pour mesurer le niveau de pression fiscale qui est exercé par la collectivité sur les habitants et les entreprises du territoire par rapport à la moyenne nationale est établi un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal.

Produit des impositions directes : 1 779 195 € / Potentiel fiscal = 0,63 % (seuil d'alerte ≥ 1%)

2. Concours de l'état

Les principaux concours de l'état sont, en fonctionnement, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en investissement, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Données 2020	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
DGF	458 009 €	124 €	147 €
FCTVA (*)	12 905 €	3 €	2 €

(*) Le FCTVA est aussi reversé sur certaines dépenses de fonctionnement depuis 2018 (sur dépenses N-2)

Pour apprécier le degré de « dépendance financière » de la commune à la principale dotation de l'État, la DGF, est déterminé le ratio « dotation globale de fonctionnement / recettes réelles de fonctionnement ».

DGF : 458 009 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 396 588 € = 13,48 %

Après une baisse régulière depuis 2014 («contribution au redressement des finances publiques» mise en œuvre par l'Etat de 2014 à 2017), avec une plongée successive en 2015 puis 2016, la DGF s'est stabilisée (2018/2019), puis a augmenté.

Libellés	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Montant	évolution % /n-1												
DGF-Dotation forfaitaire en €	218 656	-26,62%	167 012	-30,92%	136 536	-0,23	135 520	-0,0023	136 536	0,01	150 117	+9,95	161 178	+6,86
DGF-Dotation solidarité + autres	149 209	8,93%	170 393	12,43%	214 232	0,07	206 338	0,11	214 232	0,04	307 892	+43,72	447 438	+45,32
Total	367 865	-12,20%	337 405	-9,03%	350 768	-0,06	341 858	0,07	350 768	0,03	458 009	30,57	608 616	24,75

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

- ❖ une part forfaitaire, elle-même constituée de plusieurs volets :
 - une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
 - une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectare de la commune ;
 - une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
 - un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009.

❖ une part de péréquation. Pour NEUILLY EN THELLE il s'agit de la Dotation de Solidarité Rurale-1^{ère} fraction, dite « bourg-centre » car commune de moins de 10 000 habitants et regroupant au moins 15% de la population du canton.

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est une dotation versée aux communes et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisque les communes ne sont pas considérées comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'elles accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Depuis le 01/01/2015, le taux de compensation forfaitaire est de 16,404 % pour les dépenses éligibles, réalisées en N-2.

Montants perçus au titre du FCTVA						
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
71 849,36 €	51 520,60 €	39 797,73 €	93 953,03 €	260 314,96 €	111 325,13 €	350 935,11 €
Dépenses 2013	Dépenses 2014	Dépenses 2015	Dépenses 2016	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019

Nota : la loi de finances 2021 a prévu l'automatisation progressive du FCTVA qui s'appliquera en 2023 à l'ensemble des collectivités, ainsi les dépenses effectuées en année N seront prises en compte la même année pour le versement du FCTVA.

3. Autres recettes

Les autres composantes des recettes de la commune sont, les autres impôts et taxes (exemple : taxe pylônes), le FCTVA (en fonctionnement depuis le 01/01/2016), les produits des services (exemple : ALSH) et les revenus du patrimoine (exemple : loyers).

Données 2020	En % des recettes réelles de fonctionnement	Moyenne de la strate (niveau national)
Autres impôts et taxes	8,78 %	6,54 %
FCTVA (section fonctionnement)	0,00 %	0,15 %
Produits des services et du domaine	0,00 %	6,33 %

👉 Rappel en 2020 : pertes d'exploitation des services du PAJ s'élèvent à 99 222,10 € sachant que les salaires ont été maintenus à 100% (trois mois/9 agents/69 604,11€ coût salarial). En 2021, 28 jours de confinement ont aussi eu lieu.

C. Dépenses de fonctionnement

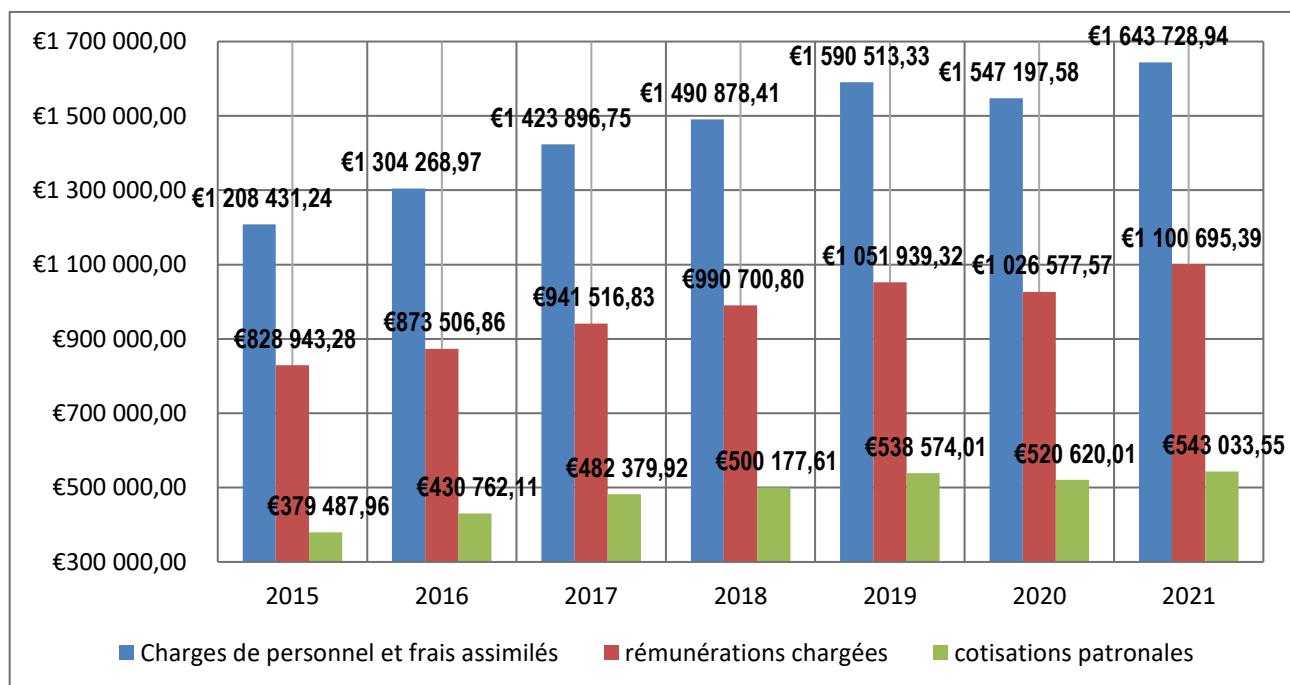
Les charges de fonctionnement englobent les dépenses courantes : c'est via ce poste de dépenses que sont réglés les intérêts de la dette de NEUILLY EN THELLE, mais également les dépenses de fonctionnement des services communaux.

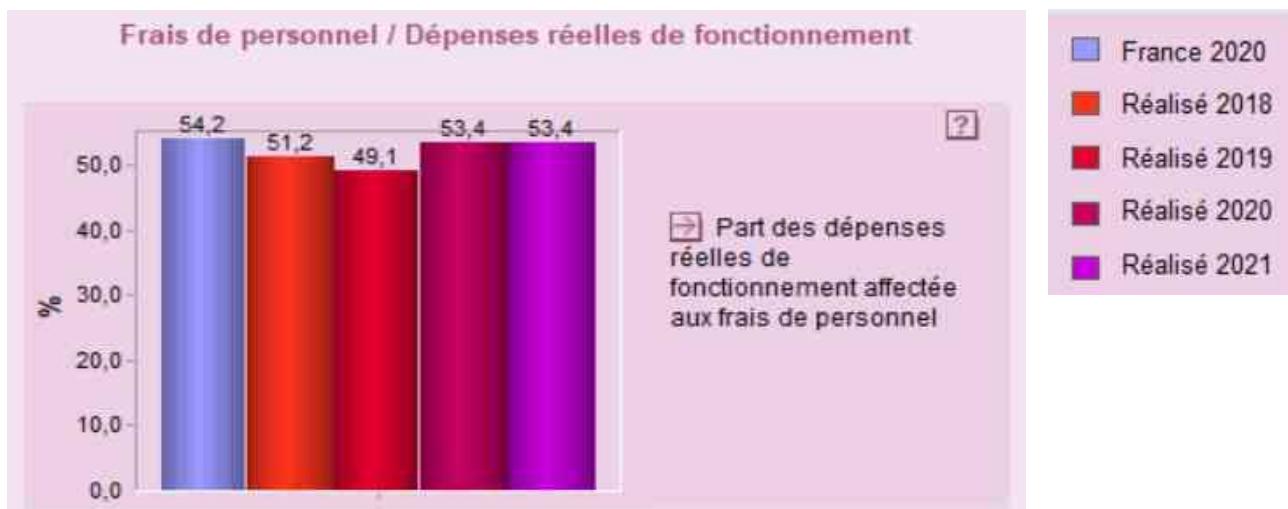
Elles peuvent se répartir en :

Données 2020	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des charges de fonctionnement	2 903 276 €	785 €	900 €
Charges de personnel (salaires et charges sociales)	1 547 197 €	413 €	447 €
Achats et charges externes (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)	1 097 500 €	297 €	227 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	49 997 €	14 €	20 €
Autres charges de gestion courante	12 107 €	3 €	28 €
Subventions versées	87 615 €	24 €	49 €

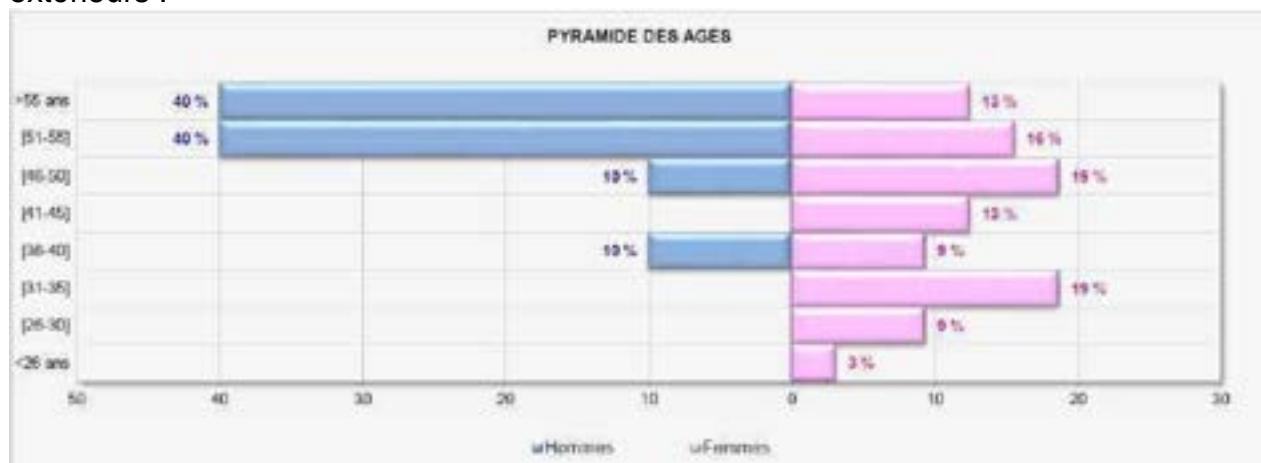
1. Dépenses de personnel

Indispensables au bon fonctionnement des services, les dépenses de personnel se décomposent en deux grands volets : les rémunérations (titulaires et non titulaires) chargées d'une part, et, d'autre part, les cotisations patronales.





Ces dépenses sont à rapprocher de la structure d'âge, des effectifs et de l'absentéisme qui génère des frais de remplacement et le recours à des organismes extérieurs :



Source : 2021 / CNP / 42 agents

Absentéisme Global Source : 2021 / CNP / 42 agents	Maladie Ordinaire Source : 2021 / CNP / 42 agents
<p>Sur la période 2021, 31 % des agents de NEUILLY EN THELLE sont arrêtés au moins une fois. Chacun de ces agents absents s'arrête en moyenne 1.6 fois sur la période d'étude pour une durée moyenne d'arrêt de 49.4 jours.</p> <p>Sur la période d'étude, 22 % des arrêts ont duré moins de 4 jours (4 arrêts) et représentent 1 % des jours d'arrêt (6 jours). A l'inverse 22 % des arrêts ont duré plus de 3 mois (4 arrêts) et sont à l'origine de 62 % des jours d'arrêt (516 jours).</p> <p>Sur 100 arrêts, 86 sont dus à des absences en maladie ordinaire, 10 en maternité, 5 en accident du travail.</p> <p>La part du temps perdu en raison des absences est de 8.8 %, ce qui représente 4 agents absents sur toute la période considérée.</p> <p>Hors maternité, la part du temps perdu en raison des absences est de 7.2 %, ce qui représente 3 agents absents sur toute la période considérée.</p> <p>NEUILLY EN THELLE se situe dans la moyenne des collectivités équivalentes en termes d'exposition, de fréquence et de gravité.</p>	<p>On recense en moyenne 1.6 arrêt par agent absent en maladie ordinaire.</p> <p>Chacun de ces arrêts dure en moyenne 46.3 jours sur la période étudiée. La part du temps perdu en raison des absences en maladie ordinaire est de 7.1 %, ce qui représente 3 agents absents sur toute la période considérée.</p> <p>Sur la période d'étude, 1.5 arrêt et 69 jours d'arrêt sont recensés en moyenne chaque mois en maladie ordinaire.</p> <p>1 agent s'est arrêté en maladie ordinaire plus de 3 fois.</p> <p>Sur la période 2021, 19.0 % des agents de votre collectivité se sont arrêtés au moins une fois en maladie ordinaire.</p>

La tendance est à une dégradation en termes d'exposition et de gravité, essentiellement liée à l'âge et à deux congés maternité.

INDICATEURS STATISTIQUES	2020	2021	Evolution
Proportion d'agents absents	19.5%	26.2%	+ 34% 
Fréquence d'arrêt	2.50	1.64	- 35% 
Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	48.8	42.9	- 12% 
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	12.9	46.3	+ 259% 
Taux d'absentéisme	2.2%	7.1%	+ 216% 

Cet absentéisme en hausse a pour conséquence directe un accroissement des dépenses de personnel pour le remplacement des agents.

2. Subventions

La Commune octroie des subsides aux associations déclarées et immatriculées avec un numéro SIRET. En 2021, 19 associations ont eu une subvention, auxquelles s'ajoute l'association d'aménagement foncier agricole (entretien des chemins agricoles).

La subvention est consentie soit pour réaliser une action et/ou un projet d'investissement, soit pour aider au développement des activités, ou, le plus souvent, pour contribuer au financement global de leur fonctionnement.

Montants alloués	
2016	70 477 €
2017	82 700 €
2018	81 148 €
2019	80 341 €
2020	82 615 €
2021	87 615 €

3. Autres dépenses

Dans les autres dépenses de fonctionnement, en 2020, les charges financières ne représentent que 1,74 % (2,46 % pour la moyenne de la strate) et les autres charges de gestion courante 0,42 % (3,38 % pour la strate).

Les plus significatives sont celles indiquées ci-après :

	2019	2020	2021
Achats et charges externes : total	1 394 155,08 €	1 097 500,00	1 190 143,86 €
<i>dont Energie (Gaz) - Electricité</i>	153 409,86 €	157 195,78 €	171 607,81 €
<i>dont entretien de Terrains (espaces verts)</i>	91 174,95 €	82 906,41 €	75 107,82 €
<i>dont entretien des Bâtiments publics</i>	126 770,17 €	56 802,02 €	38 207,70 €
<i>dont entretien des Voiries</i>	186 015,21 €	138 159,66 €	113 027,45 €
<i>dont contrats de Maintenance</i>	112 879,14 €	125 227,01 €	145 578,21 €
<i>dont assurances Multirisques</i>	35 831,52 €	37 612,23 €	40 071,40 €
<i>dont Fêtes et cérémonies</i>	102 904,33 €	43 010,03 €	43 351,61 €
Sous-total	808 985,18 €	640 913,14 €	626 952,00 €
<i>Soit en % du total des charges externes :</i>	58,03%	58,40%	52,67%

 Pour rappel 2020 : des dépenses exceptionnelles liées à la protection sanitaire des agents et des établissements recevant des enfants

Libellé	€TTC	Libellé	€TTC
Gel hydro-alcoolique	2 302,96	Gants latex	971,07
Masques/visières/plexiglass de bureau	6 258,60	Aérosol bactéricide/lingettes	362,52
Butoir-portes, rubalise, marquage sol	3 226,01	TOTAL	13 121,16

D. Dettes

Données 2020	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (niveau national)
Encours de la dette	1 720 057€	465 €	728 €
Annuité de la dette	263 492 €	71 €	97 €
Capacité de désendettement	3,3 ans	-	4,7 ans

La dette à fin 2020 est inférieure de 36,13% à la moyenne de la strate. La dette de NEUILLY EN THELLE a diminué de 20,92% sur les trois dernières années, là où la dette de la moyenne de la strate a diminué de 4,59%.

Plusieurs ratios permettent de visualiser la dette de NEUILLY EN THELLE :

Pour mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse, le ratio dit de « surendettement » s'exprime en %.

En-cours de la dette : 1 720 057 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 396 588 € = 50,64 %

Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

Plus parlant, le ratio dit de « Capacité de désendettement » (en-cours de la dette/CAF brute) répond à la question suivante :

En combien d'années d'exercices budgétaires, NEUILLY EN THELLE peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

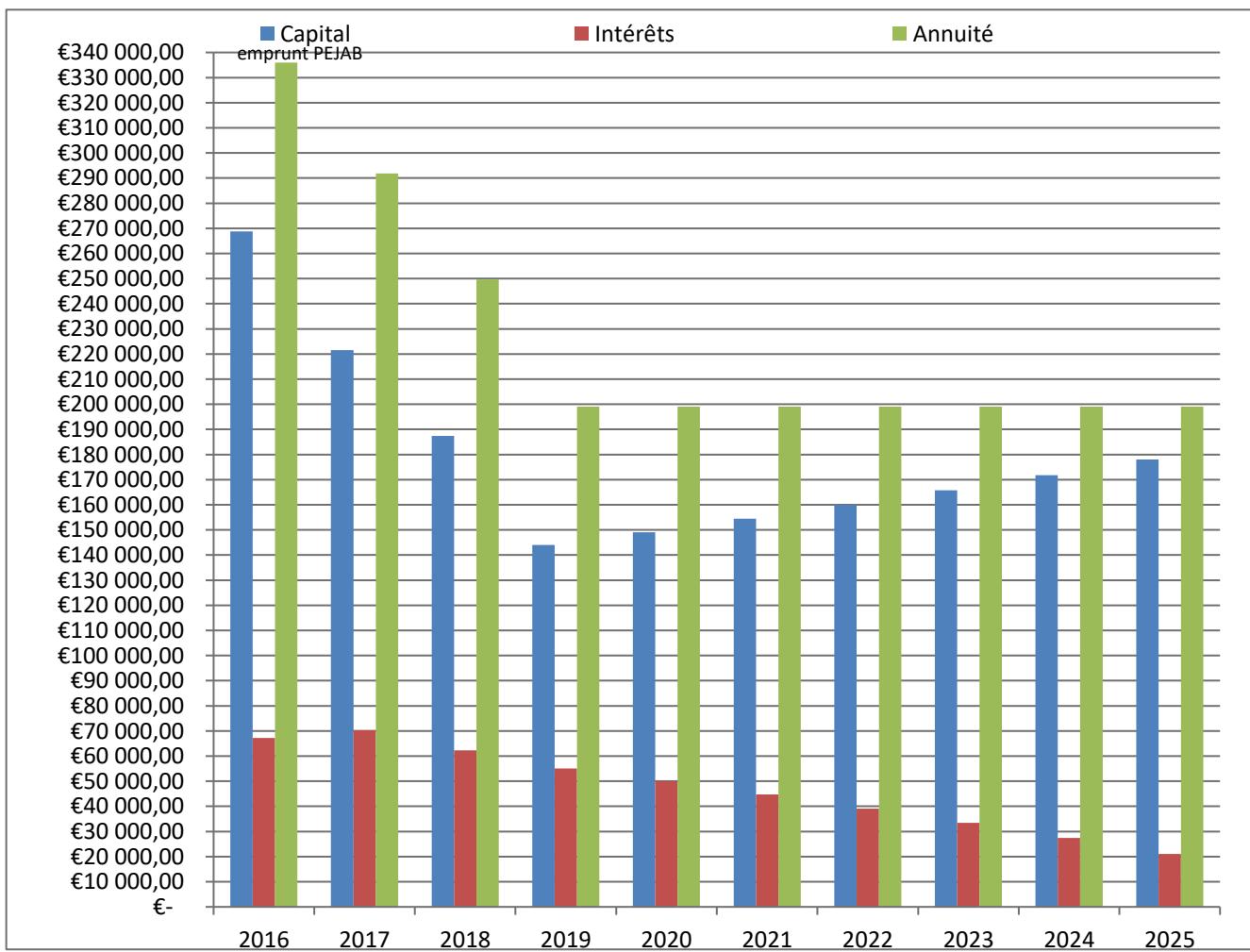
2020 : 3,3 ans -- seuil de vigilance : 10 ans.

L'annuité de la dette représente la somme des intérêts d'emprunts et du montant du remboursement du capital de NEUILLY EN THELLE.

Le ratio dit de « solvabilité » mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice.

Annuité de la dette : 263 492 € / Recettes réelles de fonctionnement : 3 396 588 € = 7,76 %

Seuil d'alerte : 20 %



E. Recettes d'Investissement

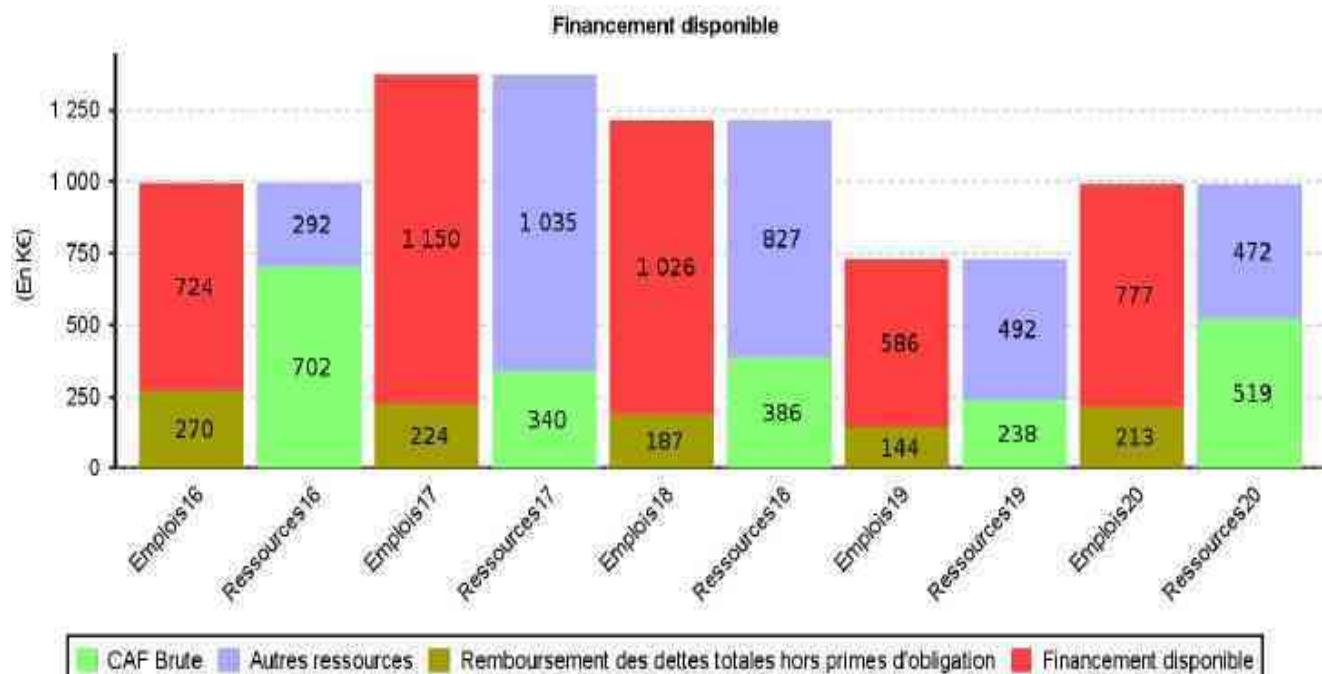
Les ressources d'investissement (*emprunts, subventions, etc.*) constituent les recettes qui visent, d'une part, à financer les investissements réalisés par Neuilly-en-Thelle et, d'autre part, à rembourser le capital des emprunts que la commune a contractés.

Données 2020	Montants	Montant par habitant (commune)	Montant par habitant de la strate (national)
Total des ressources d'investissement (*)	961 447 €	260 €	430 €
Subventions reçues	361 650 €	84 €	70 €
Fonds de compensation pour la TVA	111 325 €	30 €	45 €

(*) La somme des emprunts, des subventions, du FCTVA et des retours de biens affectés ne correspond pas au total des ressources.

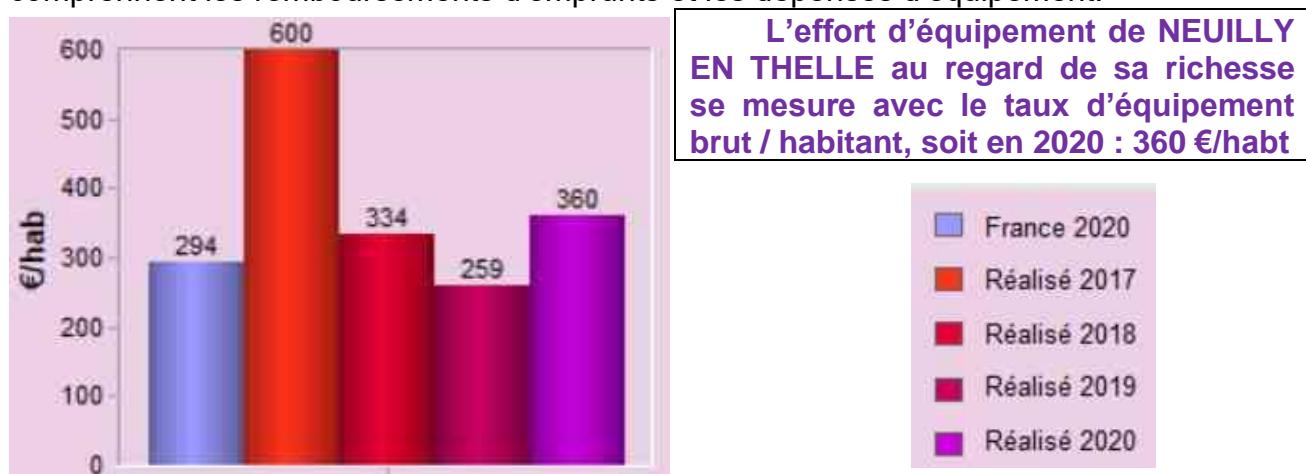
Les subventions reçues représentent 84 €/habitant, soit 37,62 % des ressources de cette section (31,34 % moyenne de la strate (niveau national)).

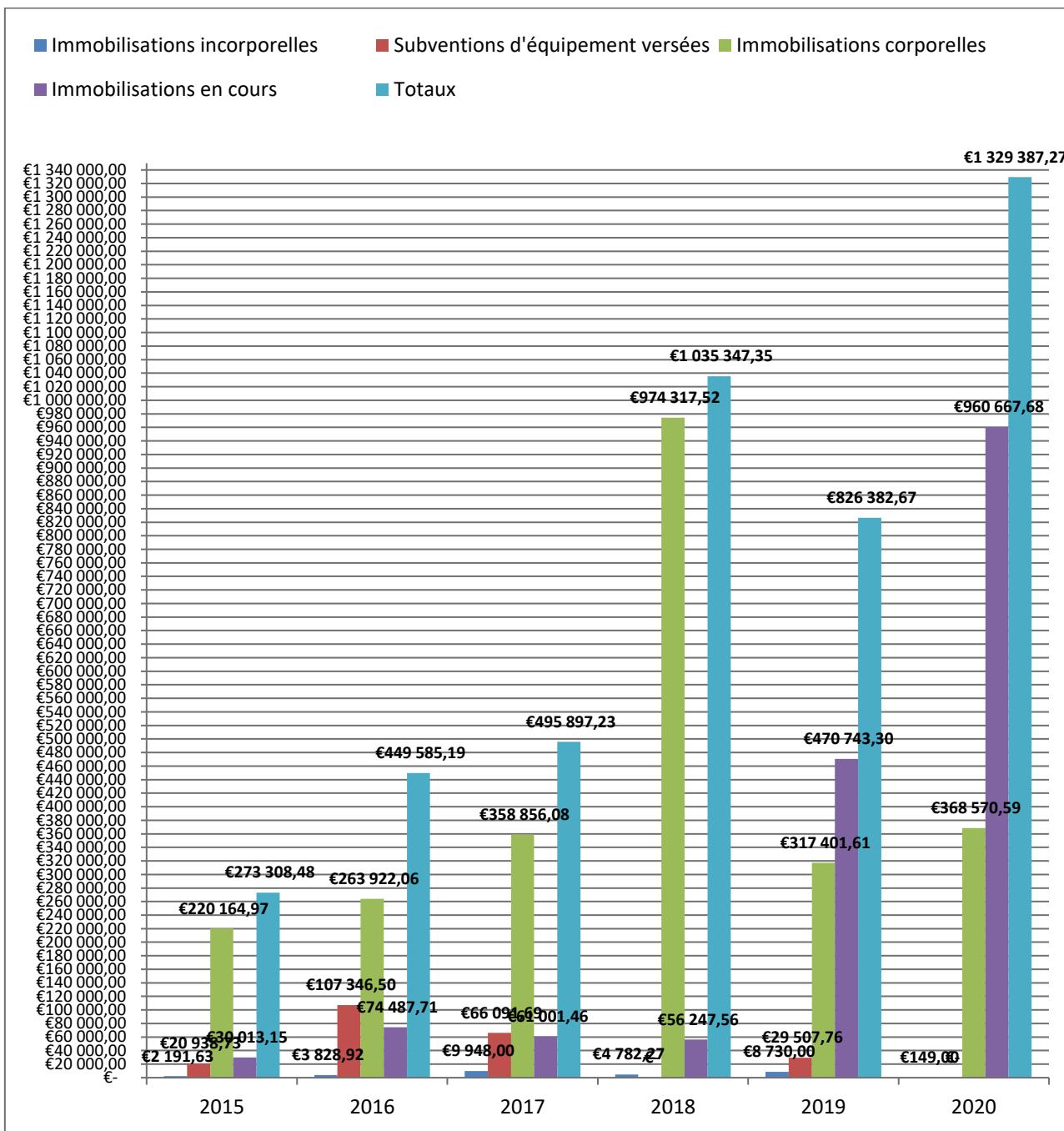
Pour investir en 2021, NEUILLY EN THELLE disposait d'un financement disponible 777 000 €, dont 500 000 € d'excédents capitalisés (affectation à l'article 1068).



F. Dépenses d'investissement

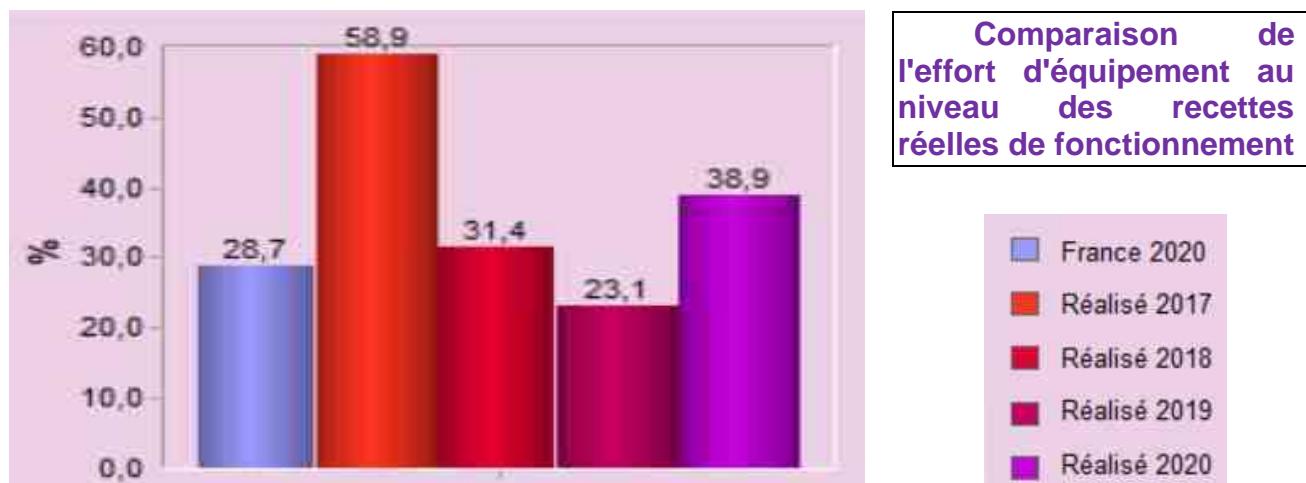
Les dépenses d'investissement concernent des opérations en capital et comprennent les remboursements d'emprunts et les dépenses d'équipement.





Pour mesurer la part des recettes que la commune dégage pour amortir sa dette et autofinancer ses investissements, est calculé un taux d'épargne brute :

CAF brute : 518 863 € / recettes réelles de fonctionnement : 3 396 588 € = 15,28 %



G. Conclusion : les ratios budgétaires et santé financière

Ci-dessous le tableau des ratios issus de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR), ratios obligatoires pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population

Ratio 2 = Produit des impositions directes / population

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population

Ratio 5 = En cours de la dette / population

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population

Ratios	Année		
	2020 (3 697 hbts)	2020 (strate niveau national)	2021 (pop DGF : 3 877 hbts) Chiffres prévisionnels
1	774	820	798
2	480	477	405
3	927	1 023	989
4	360	294	273
5	446	741	387
6	124	153	158

Pour mesurer la santé financière d'une commune, sont couramment utilisés des indicateurs tels que :

L'épargne nette : l'épargne nette, se calcule en déduisant de l'épargne brute (= *recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement*) les remboursements de la dette. Cet indicateur mesure donc l'épargne disponible pour les équipements bruts après le financement des remboursements liés à la dette de la collectivité. En regard, apparaît une vision des marges de manœuvre réelles en fonctionnement de la collectivité : cet indicateur doit donc se traduire par une valeur supérieure à 0.

Dans le cas contraire, cela signifie que la collectivité ne dispose plus des marges financières suffisantes pour rembourser sa dette.

2020 / NEUILLY EN THELLE ➔ 229 820 €

Taux de rigidité structurelle : cet indicateur correspond aux dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la collectivité : dépenses de personnel, d'énergie et remboursement des intérêts des emprunts contractés.

Il est communément accepté que ce ratio (*frais de personnel + intérêts de la dette + contingents*) se calcule par rapport aux produits de fonctionnement. Son seuil d'alerte est autour de 0,65.

2020 / NEUILLY EN THELLE ➔ 0,47

Le coefficient d'autofinancement courant : (*Charges de fonctionnement CAF+ remboursement de la dette) / Produits de fonctionnement CAF*). Il traduit la capacité de la commune à couvrir par ses produits de fonctionnement (*hors opérations d'ordre*), à la fois ses charges de fonctionnement (*hors subventions exceptionnelles et opérations d'ordre*) et le remboursement de sa dette (*hors opérations de refinancement*). Un ratio supérieur à 1 signifie que la commune ne peut dégager des ressources sur ses produits de fonctionnement, afin de financer ses investissements.

2020 / NEUILLY EN THELLE ➔ 0,92

IV. Programmation des investissements de NEUILLY EN THELLE

A. Projets engagés ou en voie d'achèvement en 2022

Deux postes constituent les principales dépenses d'investissement de 2021 : la réfection et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et la création de deux classes modulaires à l'école Debussy.

Libellé	Dépenses TTC effectuées	Recettes encaissées
Extension/PMR	1 625 155 €	389 781 €, soit 29% du HT
Classes modulaires	451 288 €	262 068 €, soit 70% du HT

- La réhabilitation de la mairie inaugurée en 1899 a commencé en 2016 avec le remplacement de la chaudière fioul par trois chaudières gaz installées « en cascade » et calibrées afin de supporter l'extension démarrée en 2017. La visite en juillet 2020 de deux ministres laissait espérer un aboutissement favorable d'obtention des reliquats de subvention effectuées auprès de l'Etat (reliquat de DETR+DSIL : 598 467 €), mais à ce jour aucune suite n'a été donnée et les délais d'obtention sont maintenant dépassés. Néanmoins, le recours à l'emprunt n'a pas été retenu. Les nouveaux locaux sont ouverts depuis le 03/05/2021.

- Dans un contexte de croissance démographique accélérée, la progression des effectifs scolaires justifie le besoin d'espaces supplémentaires adaptés à un enseignement de qualité. Ont été supprimés les deux anciens « préfabriqués » sis dans la cour de l'école Debussy au profit de deux nouvelles salles modulaires. Les travaux ont nécessité des études de sol puis la démolition/désamiantage des locaux vétustes. A noter que le rythme des travaux a été contraint par le calendrier scolaire ; l'ouverture a néanmoins eu lieu à la rentrée des vacances d'automne 2021.

Les deux dossiers ont fait l'objet chacun d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'ADTO, garante de la bonne régularité des procédures administratives.

A ces deux dossiers majeurs, peuvent être ajoutés les investissements significatifs suivants :

Libellé	Montant TTC €	Libellé	Montant TTC €
Relevage sépultures – 2 ^e tranche+ossuaire	50 442	Véhicule S.T	18 876
PMR- voirie	136 951	Illuminations	10 090
Allée piétonne école Brassens	16 433	Vidéo-protection	7 704

B. Projets en phase d'étude

- Le déménagement de l'administration dans de nouveaux locaux a libéré les bureaux de la mairie historique. Afin d'exploiter au mieux ce lieu, un réagencement des espaces est à l'étude afin d'ouvrir un Centre Public des Services Locaux, où pourront se tenir les permanences d'accueil du public de partenaires tels que : Conseil départemental, Association Thelle Emplois, Mission Locale, etc. Ce dossier a obtenu une subvention DETR de 115 500 € sur un coût HT estimé à 330 000 € HT.
- Pour l'agrandissement et la mise en conformité du dernier ERP ne présentant pas toutes les garanties d'une accessibilité aisée pour les personnes à mobilité réduite, un préalable s'impose. En effet, la Bibliothèque « Colette » jouxte les espaces occupés par les services techniques et pour en concevoir le réaménagement cohérent, le déménagement des véhicules, des bureaux et des ateliers est nécessaire. La reconfiguration de l'ancien hangar de la DDE, rue de la Procession, est en réflexion.
- La réhabilitation du bassin de recueil des eaux pluviales sis au Bellé est également à l'étude afin d'optimiser son efficacité.

C. Projets envisagés

- la réfection complète des toitures de l'hôtel de ville (partie ancienne) et du bâtiment attenant (dépendances sisées avenue des 5 martyrs) ;
- le déplacement de la Police Municipale dans l'ex-Centre des Finances Publiques.

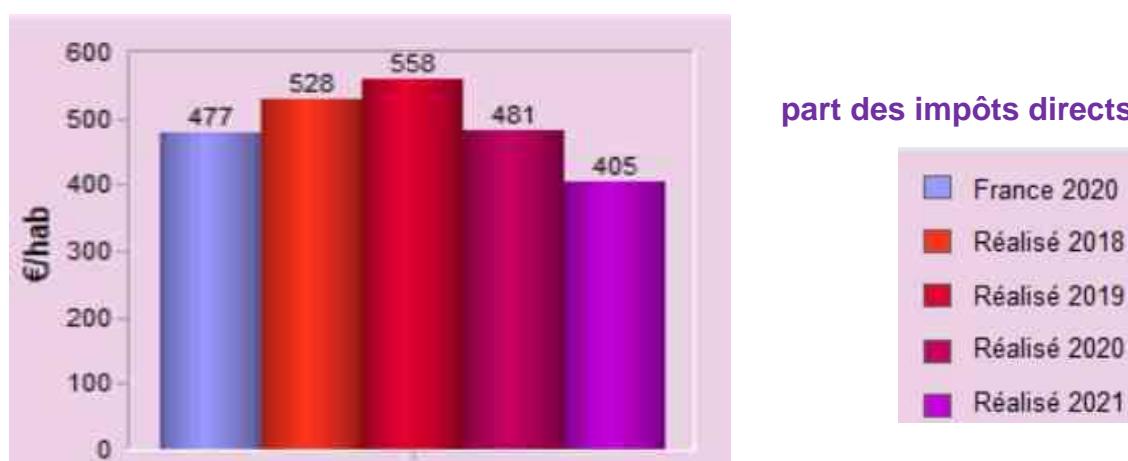
Il s'agit là des principaux postes auxquels il convient d'ajouter les dépenses incompressibles inhérentes au bon fonctionnement des services (matériel lourd pour le service technique, travaux VRD, matériel de fête, équipements informatiques (écoles), ...) ou à la mise aux normes des installations (ex : remplacement de chaudière).

Conclusion : perspectives pour le budget 2022

FONCTIONNEMENT	RECETTES	
	Fiscalité	Avec des taux d'imposition identiques en 2021 à ceux votés depuis 2003 mais avec des leviers fiscaux réduits (suppression de la TH), pour augmenter ses recettes fiscales sans alourdir outre mesure la charge des foyers fiscaux <i>-par ailleurs mis à contribution par l'intercommunalité (TEOM/Gemapi)</i> - la commune ne peut compter que sur la progression de ses bases foncières annoncées à hauteur de 3,04 % (*), d'où un produit total attendu d'environ 1 900 000 €. En 2021, les impôts directs représentent déjà 41% des ressources de fonctionnement.
	DGF	La dépendance financière de la commune à la DGF est plutôt réduite, et devrait donc se maintenir, la stabilisation de cette dotation était annoncée, une progression a eu lieu en 2021 (+ 24,75%). La progression des effectifs scolaires et des longueurs de voirie (intégration des lotissements) devrait produire ses effets en 2022.
	FCTVA	La commune est dotée d'un patrimoine ancien, les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie croissent, un revenu de 30 000 € est probable.
	Autres recettes	Les autres leviers pour accroître les recettes résident essentiellement dans la vente immobilière et la réduction des dépenses (ex : extinction de l'éclairage nocturne) sachant que la commune perd 30 000 € de revenus locatifs (départ de la Perception).

NEUILLY EN THEILLE parvient donc à couvrir la totalité de ses charges et du remboursement de ses dettes avec ses ressources propres comme le montre le coefficient d'autofinancement courant de 0,92.

(*) : Depuis 2018, l'évolution des valeurs locatives foncières est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) entre novembre N-2 et novembre N-1 conformément aux dispositions prévues par l'article 99 de la loi de Finances pour 2017. En cas d'évolution négative, les valeurs locatives n'évoluent pas. L'INSEE vient de confirmer la valeur définitive de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) pour le mois de novembre 2021. L'évolution de l'indice atteint 3,4% entre novembre 2020 et novembre 2021. Ce niveau apparaît comme historiquement important. Il succède à un niveau de 0,2% enregistré entre novembre 2019 et novembre 2020. Il faut remonter à 1989 pour avoir un niveau supérieur (4,0%).



part des impôts directs / habitant

FONCTIONNEMENT		DEPENSES
Personnel		<p>Poste prédominant des charges de fonctionnement mais inférieur en 2021 à la moyenne de la strate, les dépenses de personnel seront cantonnées en 2022 à la prise en compte du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT (*)). La pyramide des âges montre que 90% des agents homme et 48% des agents femme ont plus de 45 ans, exposant ainsi la commune à un absentéisme pour maladie plus élevé qu'ailleurs et au renouvellement suite aux départs en retraite. 31% des agents féminins ont moins de 40 ans, d'où des congés maternité, souvent suivi de congé parental et donc nécessitant des remplacements. A cela s'est ajouté du temps partiel.</p> <p>Enfin, la plupart du personnel relève de la catégorie C : il conviendrait de renforcer la catégorie B, certes plus coûteuse mais avec une meilleure efficience. A défaut de position statutaire, un renforcement salarial des agents dotés de responsabilités est actif depuis janvier. Les départs constatés en 2021 ont globalement été remplacés un pour un, sans plus. Compte tenu de l'inflation prévisionnelle (+2,8%), de la hausse de la valeur du SMIC et de l'augmentation probable des contributions sociales, il paraît raisonnable d'envisager une hausse de 2%, soit un montant à prévoir de 1 675 000 €.</p>
Associations		Forte d'un tissu associatif plutôt conséquent, la commune consacre 22,50 €/habitant pour leur soutien, hors valorisation des aides non monétaires. Le rythme du soutien apporté tiendra compte de l'arrêt des activités de la plupart des associations à cause de la pandémie.
Intérêts d'emprunts		La charge financière est très ténue et ne représente que 1,72 % des dépenses totales de fonctionnement, le remboursement baisse de 5 535 € en 2022 (avec annuité constante)
Autres charges		Incompressible du fait de son indispensabilité, la croissance du bloc formé par les coûts, d'une part, d'entretien de la voirie et du patrimoine bâti (contrats de maintenance inclus) et non-bâti, et, d'autre part, de l'énergie, est à surveiller, notamment au regard de l'inflation annoncée à + 2,8%. Le renouvellement des installations vétustes qui a été engagé est à poursuivre.

(*) : GVT : correspond à l'augmentation de la rémunération individuelle due à l'avancement quasi-automatique sur la grille indiciaire des agents (échelon), du fait de la progression de leur âge (composante Vieillesse), d'un changement éventuel de grade, par le biais d'un avancement, d'un concours ou de promotions... (composante Technicité).

INVESTISSEMENTS		RECETTES
FCTVA		Les immobilisations corporelles et incorporelles réalisées en 2020 devraient générer un montant de FCTVA de l'ordre de 213 000 €, soit 138 000 € de moins que versés en 2021.
Subventions		<p>La mobilisation des aides publiques est importante et doit continuer malgré le désengagement des partenaires constaté au fil des ans. Le Conseil départemental se fait attendre et l'Etat renâcle (hors amendes de police).</p> <p>Le décalage récurrent entre obtention des subventions et leur versement effectif sur justifications des dépenses reste constant, occasionnant en section d'investissement des années excédentaires comme en 2022.</p>

INVESTISSEMENTS		DEPENSES
Capital des emprunts		Avec une solvabilité de 7,76 % et une capacité de désendettement de 3,3 ans, la situation communale est confortable. Le recours à l'emprunt doit rester une possibilité mais avec la plus grande circonspection et reste une hypothèse pour le moment reportée.
Equipements		La programmation de nouveaux chantiers d'envergure devra être prudente afin que les recettes apportées par le FCTVA, la Taxe d'Aménagement (produit lié aux nouvelles constructions) et les ventes immobilières soient significatives.

Conclusion : Au vu de ce qui précède, la gestion communale peut être qualifiée de bonne : le taux des impôts locaux a été conservé à l'identique et le stock de la dette a diminué. Le ratio de rigidité structurelle de 0,47 qui correspond aux dépenses incompressibles (seuil d'alerte > 0,65 %) montre une gestion rigoureuse.